



# Chiffres Clés Jeunesse Engagement et Sport Provence-Alpes-Côte d'Azur



Edition 2023

Région Académique

Provence Alpes Côte d'Azur

# Sommaire

3

## 01. La région PACA

- Démographie
- Emploi
- Pauvreté et conditions de vie

12

## 02. Territoires et Ruralités

- Politique de la ville
- Zones de revitalisation rurale

18

## 03. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

- Démographie de la Jeunesse
- Formation et Réussite éducative
- Accueil Collectif de Mineurs
- Service Civique
- Service National Universel
- Vie associative

36

## 04. Sport

- La pratique sportive en club et les équipements

39

## 05. Inspection, Contrôle, Evaluation (ICE)

# 1. Données générales

## Démographie

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur forme un territoire de 31 400 km<sup>2</sup>, se positionnant ainsi à la 9<sup>ème</sup> place des régions les plus vastes, avec une densité de 162 habitants par km<sup>2</sup>. Elle regroupe 6 départements, 946 communes, 32 communautés de communes, 17 communautés d'agglomération et 3 métropoles en 2023.

Comptant plus de 5 millions d'habitants, elle se situe en 7<sup>ème</sup> position des régions les plus peuplées et représente 7,8% de la population française métropolitaine, en baisse de 0,1 point par rapport à 2022. 7,3% des jeunes de moins de 30 ans de métropole résident dans la région, part stable par rapport à l'année précédente.

Entre 2020 et 2023, l'INSEE estime que la population de la région a augmenté en moyenne de 0,4 % par an contre 0,3% au niveau national. Cette croissance continue à résulter uniquement de la croissance du solde migratoire, les naissances compensant les décès dans la région. En moyenne, la région PACA accueillerait ainsi un peu plus de 20 000 habitants supplémentaires par an.

Au niveau départemental, l'ensemble des départements contribuent à cette croissance de la population régionale, sauf les Hautes-Alpes dont l'effectif de population décroît (-0,2%). L'attractivité des territoires régionaux est désormais observée dans l'ensemble des départements. Le Var continue à se démarquer avec un solde migratoire de 1,1% en hausse de 0,3 point alors que les mouvements migratoires ralentissent dans les départements des Hautes-Alpes (-0,2 point) et des Alpes-de-Haute-Provence (-0,1 point).

L'ensemble des départements de la région sauf les Bouches-du-Rhône connaissent un solde naturel stable ou en légère baisse par rapport à 2019-2022. Les Bouches-du-Rhône conservent un nombre de naissances supérieur à celui des décès avec un solde naturel légèrement supérieur (0,2) au niveau national (0,1).

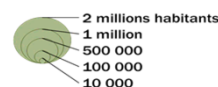
Comme au niveau national, le vieillissement de la population de Provence-Alpes-Côte-d'Azur se poursuit avec une hausse 0,3 point de la part des plus de 75 ans et une baisse 0,2 point de la part des moins de 30 ans. La région reste plus âgée que la moyenne nationale avec 12,2% de plus de 75 ans contre 10,2% au niveau national.

L'ensemble des départements sont concernés par une hausse entre 0,3 et 0,4 point du nombre de plus de 75 ans. Le vieillissement de la population est plus marquée dans le Vaucluse et les Hautes-Alpes où l'accroissement de la population âgée s'accompagne d'une baisse de la part des moins de 30 ans plus importante que sur le reste du territoire (-1,4 points dans le Vaucluse, -0,7 point dans les Hautes-Alpes)

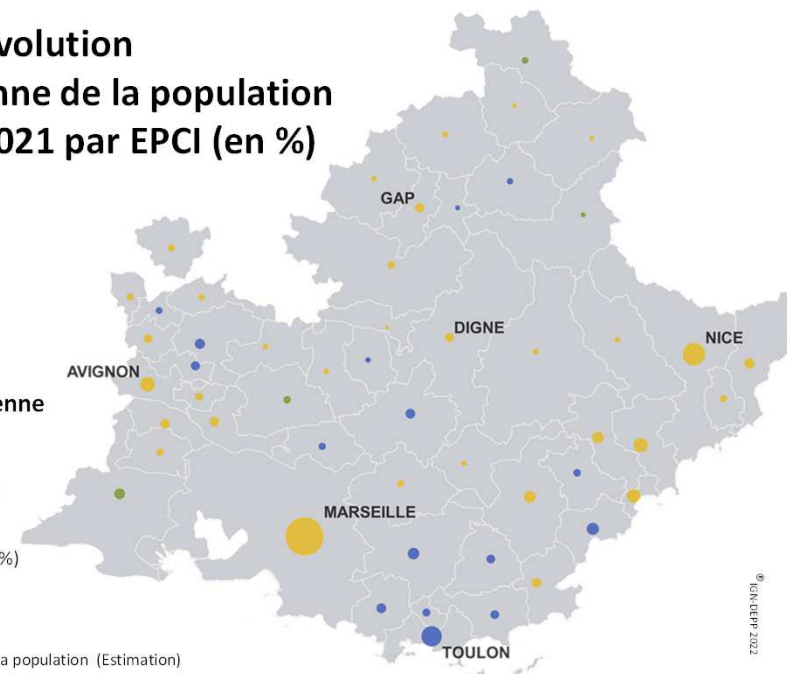
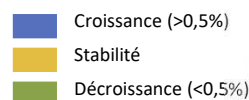
- **Superficie en km<sup>2</sup>**  
31 400 (rang régional 9/13)
- **Population 1<sup>er</sup> janvier 2022 (estimation)**  
5 160 091 habitants (rang régional 7/13)

### Population et Evolution annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021 par EPCI (en %)

#### Population en 2021



#### Evolution annuelle moyenne entre 2015 et 2021

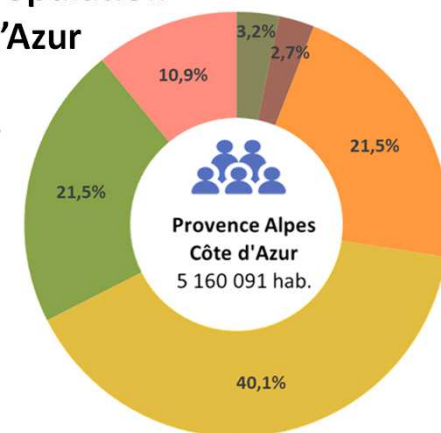


Source : INSEE – Recensement de la population (Estimation)  
Traitement cartographique : DIASEP PACA

### Répartition départementale de la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (estimation)

- Alpes de Haute Provence : 166 654 hab.
- Hautes Alpes : 139 942 hab.
- Alpes Maritimes : 1 110 328 hab.
- Bouches du Rhône : 2 069 118 hab.
- Var : 1 110 260 hab.
- Vaucluse : 563 789 hab.

Source : INSEE - Estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2022  
Traitement graphique : DIASEP PACA



TERRITOIRE	Densité (hab/km <sup>2</sup> ) au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Estimation de la population au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Population dans communes de plus de 10 000 habitants en 2023 (en %)	Variation moyenne annuelle (2020-2023)*	Dont : dû au solde naturel (2020-2023)*	Dont : dû au solde migratoire (2020-2023)*	Variation population 1 <sup>er</sup> janvier 2022 / 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (estimation)	Part des moins de 30 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (%)	Part des 75 ans ou plus au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (%)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	24	166 654	24,1	0,2	-0,4	0,6	456	28,5	13,5
HAUTES-ALPES	25	139 942	36,2	-0,2	-0,3	0,1	- 136	27,9	12,8
ALPES-MARITIMES	255	1 110 328	79,5	0,4	-0,2	0,6	4 095	30,9	13,4
BOUCHES-DU-RHÔNE	403	2 069 118	81,6	0,3	0,2	0,1	7 199	34,6	10,7
VAR	182	1 110 260	66,4	0,8	-0,3	1,1	8 186	29,5	14,1
VAUCLUSE	158	563 789	55,3	0,1	0,0	0,1	474	32,5	11,4
<b>PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR</b>	<b>162</b>	<b>5 160 091</b>	<b>71,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>20 274</b>	<b>32,1</b>	<b>12,2</b>
FRANCE METROPOLITAINE	120	65 834 837	49,4	0,3	0,1	0,2	188 000	34,5	10,2

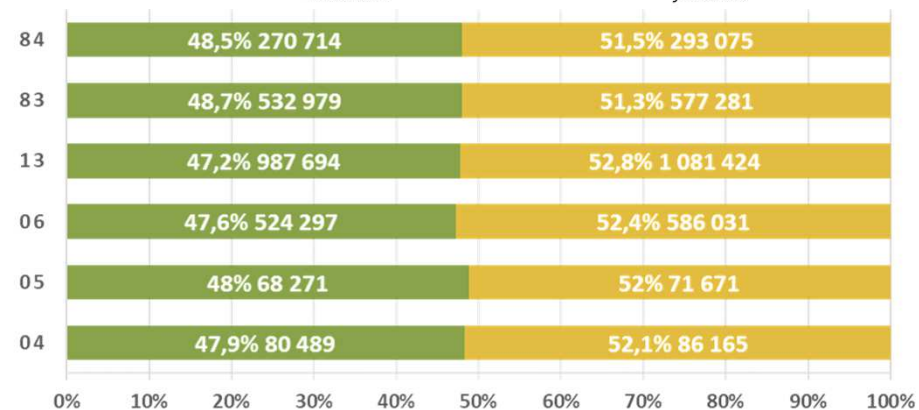
Source : INSEE/estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2023

- Les taux de variation sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des taux dus aux soldes naturel et migratoire peut être de fait légèrement différente du taux de variation de la population.

## Répartition départementale Homme Femme au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Source : INSEE - Estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – janvier 2024

Traitement graphique : DIASEP PACA





## Note de lecture

En 2023, l'Insee estime la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à 5 160 091 habitants, soit 162 habitants par kilomètre carré. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la croissance moyenne annuelle observée de la population est de 0,4%, résultant d'une croissance nulle du solde naturel et d'une croissance de 0,4% du solde migratoire. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la population aurait augmenté de 20 274 habitants. 32,1% des habitants de la région ont moins de 30 ans et 12,2% ont plus de 75 ans.



## Définition

Source : INSEE

**Population réelle et estimée** : Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Il fixe les niveaux de référence et sert de base aux estimations annuelles de population. Entre deux recensements, des estimations provisoires sont réalisées. Ainsi, le niveau de population est évalué annuellement à partir des statistiques d'état civil et d'une estimation du solde migratoire. Le dernier recensement de référence est celui de 2020.

**Variation annuelle de population moyenne 2020-2023** : L'évolution de la population résulte de deux facteurs : le solde naturel et le solde migratoire.

**Le solde naturel** : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

**Le solde migratoire** : C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.



## POUR ALLER PLUS LOIN

« En 2022, des naissances au plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale » - Sylvain Papon (Insee) - Insee Focus - numéro 307 – Septembre 2023

« Populations légales : 5 128 000 habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1er janvier 2021 » - Michael Boyadjian, Olivier Sanzeri (Insee) - Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur - numéro 100 – Décembre 2023

« Bilan démographique 2022 – Des décès encore nombreux, moins de naissances » - Nicolas Cochez, Loïcia Collot (Insee) - Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur - No 92 - Juin 2023.

# 1. Données générales

## L'emploi

L'année 2022 est marquée par un net ralentissement de l'embellie du marché de l'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur observée en 2021. Elle compte 1 969 344 salariés (tous secteurs), en hausse de 0,8% (+15 795 salariés) par rapport à 2021 (+1% au niveau national). Le Vaucluse voit le nombre d'emplois salariés se stabiliser avec une hausse de 0,1% alors que le département des Alpes-Maritimes compte près de 7 000 salariés supplémentaires (+1,7%).

L'économie régionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur reste orientée principalement vers le secteur des services avec un salarié sur deux dans le secteur marchand. L'année 2022 est marquée par une stabilisation de la part des emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction, et une diminution de la part du secteur tertiaire non marchand au profit du marchand. Ce dernier point est également observé au niveau national (non marchand -0,2 et marchand +0,2 point) mais plus prononcé dans les départements des Alpes-Maritimes (-0,6 /+0,4 point) et des Bouches-du-Rhône (-0,4 / +0,4).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est toujours plus touchée par le chômage qu'au niveau national avec un taux au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 de 8%, soit 1,1 point de plus que sur l'ensemble du territoire national. Le ralentissement du marché de l'emploi a moins d'impact dans la région qu'au niveau national et se traduit par un amélioration du taux de chômage régional de 0,4 point contre 0,1 en France métropolitaine.

Les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et le Var sont les premiers territoires régionaux à connaître une stagnation du taux de chômage alors que les autres départements le voient continuer à régresser entre 0,6 point (Alpes-Maritimes) et 0,2 point (Alpes-de-Haute-Provence).

L'année 2020, période d'observation de l'emploi des jeunes, est marquée par le début de la crise sanitaire de la COVID. L'écart entre le taux régional d'emploi des jeunes de 15-24 ans et le taux national s'accroît pour atteindre 2,4 points.

Alors qu'au niveau national, ce taux d'emploi progresse de 1,1 points, les départements de la région connaissent une progression moindre, en particulier les Bouches-du-Rhône avec une variation de seulement +0,4 point.

### ● PIB par habitants en 2021

35 273 euros (rang régional 3/13)

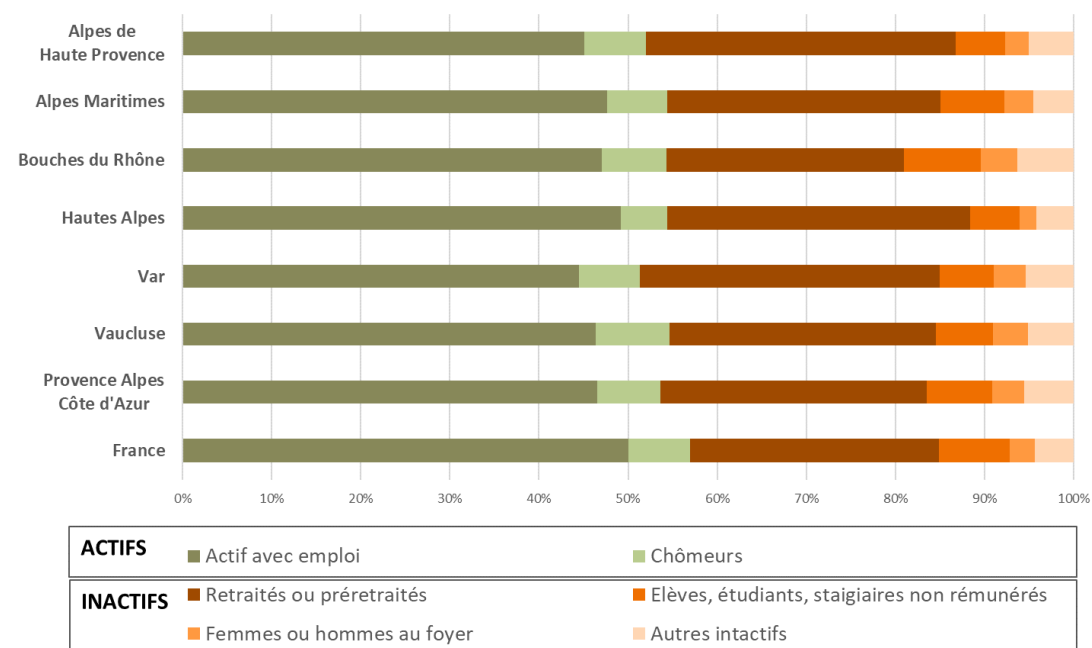
### ● Taux de chômage au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022

8 % (rang régional 11/13)

### ● Salariés de moins de 25 ans en 2022

28,4% (rang régional 11/13)

### ● Répartition de la population de 15 ans et plus selon le type d'activité en 2020



Source : INSEE – Recensement de la population – RP2019

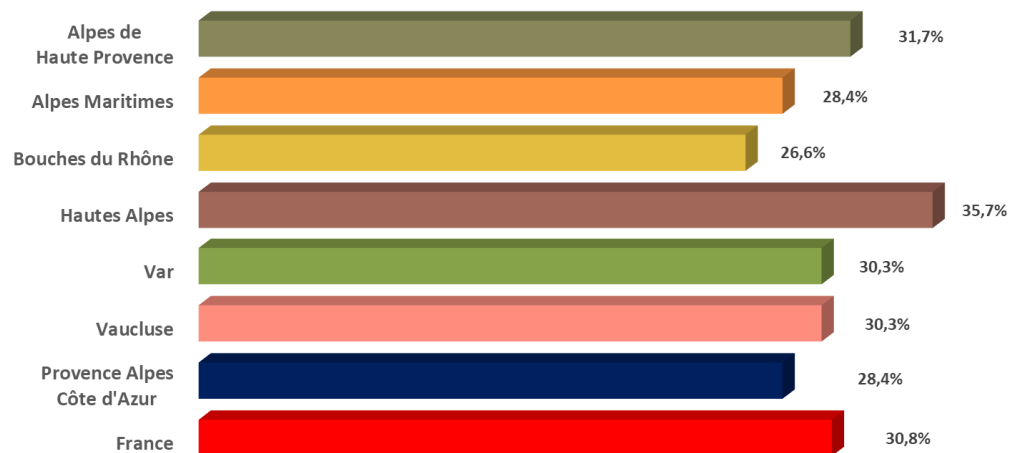
Traitement graphique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	Emplois salariés 2022	Structure de l'emploi total par grand secteur d'activité au 31 12 2022 (en %)					Taux de chômage 2022 (4 <sup>e</sup> trimestre)	Demandeurs d'emploi A, B et C 2022 (4 <sup>e</sup> trimestre)
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand		
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	55 463	4,6	9,2	7,5	45,1	33,5	8,1	15 605
HAUTES-ALPES	52 464	3,5	5,0	8,1	47,0	36,4	6,6	13 170
ALPES-MARITIMES	427 292	0,4	6,7	7,0	56,3	29,6	7,2	94 140
BOUCHES-DU-RHÔNE	868 599	0,9	8,6	6,3	53,2	31,0	8,8	189 430
VAR	356 741	1,6	7,3	8,1	46,8	36,2	7,6	85 665
VAUCLUSE	208 785	3,6	9,2	7,7	49,7	29,6	9,6	58 685
<b>PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR</b>	<b>1 969 344</b>	<b>1,4</b>	<b>7,9</b>	<b>7,1</b>	<b>51,9</b>	<b>31,7</b>	<b>8,0</b>	<b>456 695</b>
FRANCE METROPOLITAINE	26 235 595	2,0	11,4	6,6	50,2	29,8	6,9	5 144 665

*Sources : INSEE - estimations d'emploi, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional et départemental), Pôle Emploi, DARES (STMT), estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares.*

### Taux d'emploi des 15-24 ans en 2020

Source : INSEE – Recensement de la population – RP2019  
 Traitement graphique : DIASEP PACA





## Note de lecture

Fin 2022, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Insee estime que 1 969 344 personnes ont un emploi salarié. Au 31 décembre 2022, le secteur agricole emploie 1,4% des salariés, le secteur de l'industrie 7,9% des salariés, le secteur de la construction 7,1 % des salariés. Les salariés du secteur tertiaire marchand représentent 51,9% des salariés et ceux du secteur tertiaire non marchand 31,7% des salariés de la région. Au quatrième trimestre 2022, le taux de chômage était de 8,0 % et la région comptait 456 695 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C.



## Définition

Source : Insee

- **Emploi salarié** : Emploi dont le bénéficiaire travaille aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination. Les emplois non-salariés reposent sur des rémunérations sous une autre forme qu'un salaire. L'emploi en alternance est désormais pris en compte.
- **Tertiaire marchand** : commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication.
- **Tertiaire non-marchand** : administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.
- **Taux de chômage** : Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active. La population active regroupe les actifs occupés plus les chômeurs. Attention, le taux de chômage diffère de la part du chômage qui mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.
- **Demandeurs d'emploi A, B ou C** : Ce sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et enregistrées dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaitée.
  - catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
  - catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois).
  - catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).



### POUR ALLER PLUS LOIN

- « Bilan économique 2022 - Provence-Alpes-Côte d'Azur » - INSEE conjoncture PACA - numéro 44 - Juin 2023
- « Les chiffres clés de la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023 » – DREETS PACA – Octobre 2022
- « Accès à l'emploi : l'écart entre les femmes et les hommes demeure important dans les espaces urbain et ruraux » - Sonia Oujia, Carole Zampini (Insee) - Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur numéro 114 – Mars 2023

# 1. Données générales

## Pauvreté et Conditions de vie

Au lendemain de la crise sanitaire, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est toujours une des régions de France métropolitaine la plus touchée par la pauvreté (3<sup>ème</sup> rang national) et dont la situation s'est dégradée avec un taux de pauvreté en hausse de 0,4 point.

Plusieurs indicateurs mettent toujours en avant les fortes disparités de niveau de vie au sein de la population régionale. En 2021, la moitié de sa population vit avec moins de 22 820 euros de revenu annuel, soit un peu plus de 1 900 euros mensuel, en hausse de 3,4% par rapport à 2020, alors que le revenu médian national de 23 080 euros a augmenté de 5,2%. Comme en 2020, la disparité de revenus entre les populations les plus modestes et les plus aisés est toujours plus marquée avec un rapport de 1 à 3,6 contre 1 à 3,4 au niveau national. Le taux de pauvreté reste un des plus élevés de la métropole, avec 17,4% de la population vivant avec moins de 1 141 euros par mois contre 14,9% au niveau national. Les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté puisque 1 jeune sur 4 de moins de 30 ans vit toujours en dessous du seuil de pauvreté (seuil à 60%) en 2021 contre un peu plus de 1 sur 5 au niveau national.

En 2022, le nombre de bénéficiaire du RSA, seul indicateur de pauvreté de 2022 disponible, connaît une évolution positive puisqu'il régresse de 5,3% contre 2,2% au niveau national.

Au niveau départemental, les plus fortes disparités de revenu sont toujours visibles dans les Alpes-Maritimes mais la situation dans les Bouches-du-Rhône continue à se dégrader puisque les 10% de personnes les plus aisées vivent en 2021 avec 3,8 fois plus que les 10 % de personnes les plus modestes (3,6 PACA / 3,4 France métropolitaine).

Plusieurs indicateurs synonymes de pauvreté restent marquant dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône. Comme en 2020, leurs taux de pauvreté sont plus élevés (resp. 16,4% et 18,5%) qu'au niveau national (14,9%). La situation se dégrade dans les Bouches-du-Rhône où ce taux augmente de 0,6 point contre 0,4 en métropole. La problématique du logement se maintient dans les Alpes-Maritimes, avec plus d'une résidence principale (hors studio) sur 10 toujours suroccupée en 2021 (6<sup>ème</sup> département de France métropolitaine derrière 5 départements d'Ile-de-France).

Les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse comptent toujours une jeunesse plus fragile avec plus d'un jeune de moins de 30 ans sur 4 touchés en situation de pauvreté et un taux supérieur au taux national de plus de 3,9 points.

Le nombre de bénéficiaires du RSA, seul indicateur de 2022, continue à régresser sur le territoire régional sauf dans le Var et les Alpes-de-Haute-Provence où il se stabilise. Les Alpes-Maritimes connaissent la plus forte diminution avec 18,7% d'allocataires en moins.

- **Niveau de vie médian en 2021**

(en euros par UC)  
**22 820** (rang régional 8/13)

- **Taux de pauvreté en 2021**

**17,4 %** (rang régional 3/13)

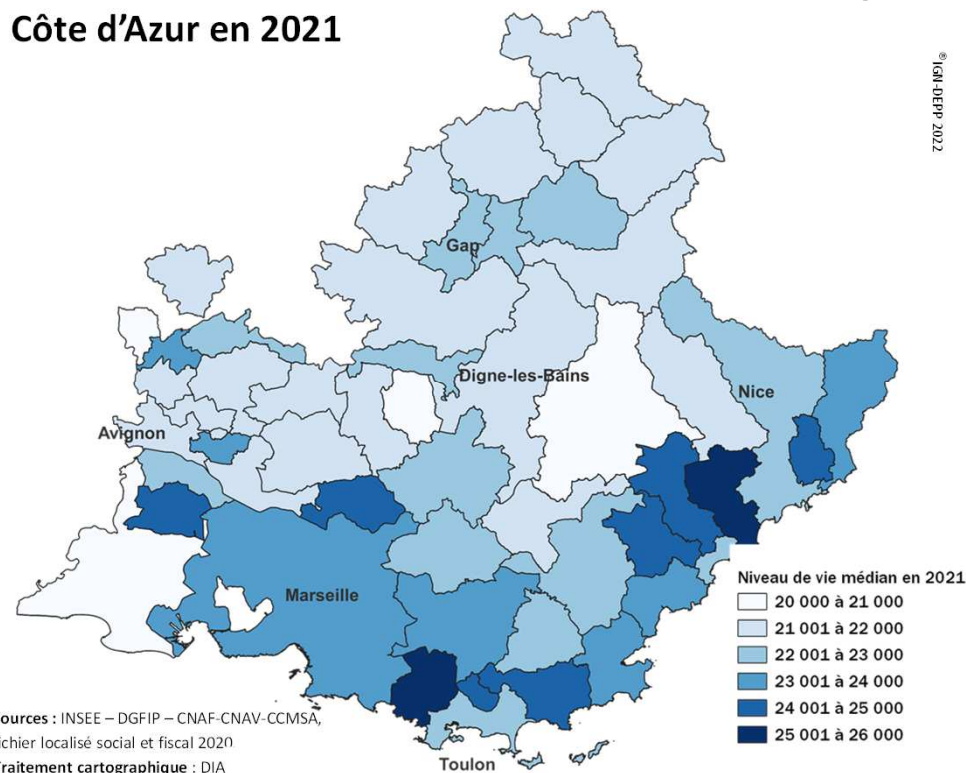
- **Part des résidences principales suroccupées 2021**

(hors studio de 1 personne)  
**6,9 %** (rang régional 2/13)

- **Nombre de personnes dans un foyer à bas revenus 2021**

Revenus inférieurs à 60 % du revenu médian  
(CNAF Base communale allocataires 2020-2021 / Baromètre social 2022 Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur)  
**867 095**

- **Niveau de vie médian dans les EPCI en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2021**

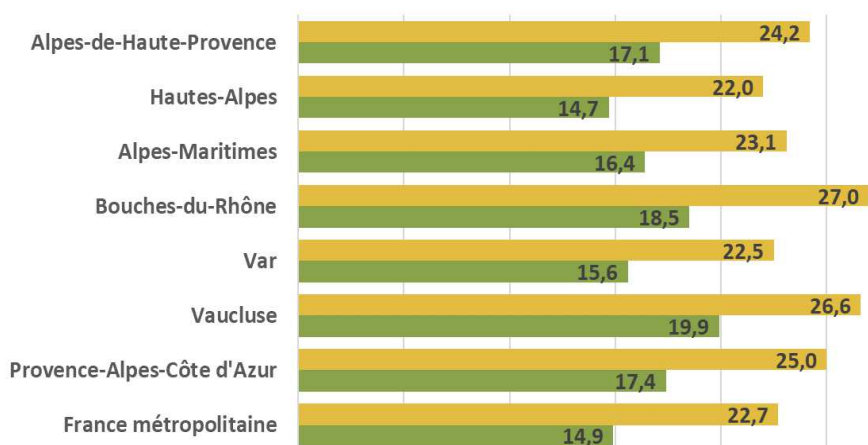


TERRITOIRE	Poids du département dans la population régionale (%)	Médiane du niveau de vie en 2021 (€)	Niveau de vie des 10 % de personnes les plus modestes en 2021 (€)	Niveau de vie des 10 % de personnes les plus aisées en 2021 (€)	Rapport interdécile des niveaux de vie en 2021	Part des prestations sociales dans le revenu disponible* 2021 (%)	Bénéficiaires du RSA** au 31/12/2022 et évolution 2021-2022	Part des résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées en 2021(%)
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	3,2	21 790	11 560	36 950	3,2	5,5	4 260 (-0,2%)	3
HAUTES-ALPES	2,7	22 010	12 250	36 560	3,0	5,2	3 053 (-2,1%)	2,3
ALPES -MARITIMES	21,5	23 460	11 450	43 720	3,8	4,7	19 153 (-13,6%)	10,9
BOUCHES-DU-RHÔNE	40,1	22 920	11 010	41 790	3,8	6,4	72 166 (-4,9%)	7,1
VAR	21,5	23 120	11 870	40 290	3,4	5,1	32 531 (-0,4%)	5,2
VAUCLUSE	10,9	21 370	10 950	37 580	3,4	6,6	16 057 (-7,7%)	3,8
<b>PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b>	-	<b>22 820</b>	<b>11 300</b>	<b>41 140</b>	<b>3,6</b>	<b>5,6</b>	<b>147 220</b> (-5,3%)	<b>6,9</b>
FRANCE METROPOLITAINE	-	23 080	12 080	41 230	3,4	5,4	1 649 653 (-2,2%)	4,5

\* Les prestations sociales sont hors indemnités de chômage et se composent des prestations familiales, des minima sociaux et des prestations logement

\*\* Zonage CAF et non lieu de résidence

Sources : INSEE, filosofi 2020, Estimation population 2023, DREETS (chiffres clés 2022), MENESR-DEPP, DIASEP

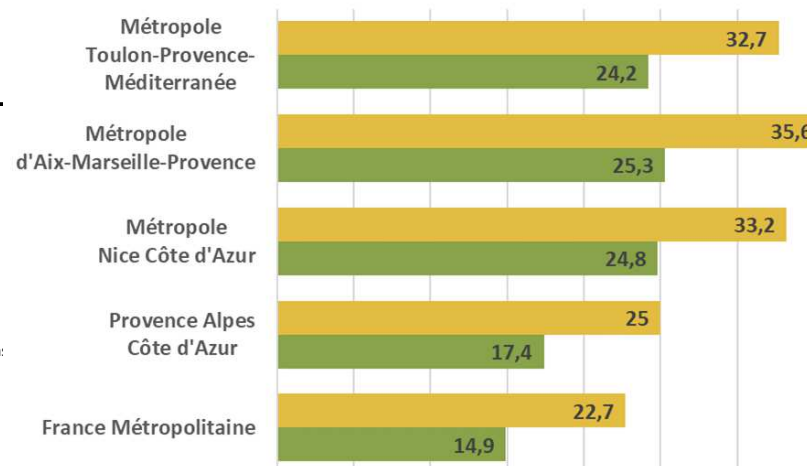


### Taux de pauvreté au seuil de 60% en 2021

■ Jeunes de moins de 30 ans (ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans)  
 ■ Population totale

Source : INSEE – Filosofi 2021

Traitement graphique : DIASEP PACA





## Note de lecture

En 2022, la population du département des Alpes-de-Haute-Provence représente 3,2% des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le niveau de vie médian en 2021 s'élevait à 21 690 euros. Le niveau de vie médian des 10% des personnes les plus modestes était de 11 560 euros alors que celui des 10% des personnes les plus aisées s'élevait à 36 950 euros. La disparité de revenus entre ces deux populations est marquée par un rapport de 1 à 3,2.

En 2021, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est de 5,5. Ce département compte fin 2022, 4 260 allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), effectif en baisse de 0,2% par rapport à 2021. 3% des résidences principales du territoire régional sont en situation de suroccupation.



## Définition

Source : Insee

- **Niveau de vie** : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.
- **Pauvreté et seuil de pauvreté** : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.
- **Revenu de Solidarité Active (RSA)** : Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Ce revenu garanti est défini comme la somme d'un montant forfaitaire variant selon la composition du foyer et le nombre d'enfant(s) à charge et de 62% des revenus professionnels des membres du foyer. Si les revenus du foyer sont inférieurs à ce seuil, le complément pour l'atteindre est versé par la Caisse d'Allocations Familiales. Cette allocation ne concerne que la population de plus de 25 ans. En 2021, par exemple, le revenu minimum garanti pour une personne seule était de 565 euros et de 1 018 euros pour un couple avec un enfant.
- **Le rapport interdécile des revenus** : Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des revenus en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, le premier décile des niveaux de vie sera le plafond de revenu disponible par unité de consommation des 10 % de personnes les plus modestes et le neuvième décile est le revenu disponible plancher des 10 % de personnes les plus aisées. Les rapports interdéciles des revenus sont le rapport entre le 1<sup>er</sup> et le 9<sup>ème</sup> décile, ils sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.
- **Occupation d'un logement** : Elle est définie par : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque personne de référence d'un ménage ; une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Exceptions : une personne seule dans un studio de 25 m<sup>2</sup> ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m<sup>2</sup> par personne.



### POUR ALLER PLUS LOIN

«Panorama de la pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur : une diversité de situations individuelles et territoriales», Julie Argouarc'h, Armelle Bolusset, Geneviève Burel, Mathilde Gerardin, Pierre-Olivier Lemaire, Fabrice Michaillesco, Jean-François Thillet, Vincent Vallès (Insee), Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°12, Octobre 2023

« Baromètre social – édition 2023 » - Dispositif régional d'observation sociale Provence - Alpes - Côte d'Azur (DROS) - Octobre 2023

# 2. Territoire et Ruralité

## Politique de la ville

Les données démographiques et de pauvreté concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville n'ont pas connu d'actualisation depuis l'édition des chiffres clés 2022.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 128 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV 2015). Ces quartiers ont été identifiés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires après concertation avec les élus locaux. Le critère de classification repose sur l'identification des zones urbaines de plus de 1 000 habitants dans des agglomérations de plus de 10 000 habitants où la population dispose de bas revenus par rapport aux niveaux de revenu national et de l'agglomération.

La politique de la ville pour ces quartiers a pour objectif de réduire les écarts de développement entre ces territoires et leurs agglomérations et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les actions menées touchent l'ensemble des domaines faisant la vie des quartiers : l'éducation, le logement, l'emploi, le cadre de vie... et peuvent reposer sur des moyens d'interventions spécifiques alloués à cette politique de la ville.

En 2018, plus de 510 000 personnes résident en QPV en région PACA, soit 10,1% de la population du territoire. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 37,7% de cette population, chiffre inférieur à celui observé au niveau national dans les QPV (39%).

En 2019, la pauvreté s'accroît dans les QPV régionaux puisque 46,2% des habitants vivent avec moins de 1 062 euros mensuel, chiffre en hausse de 0,3 point.

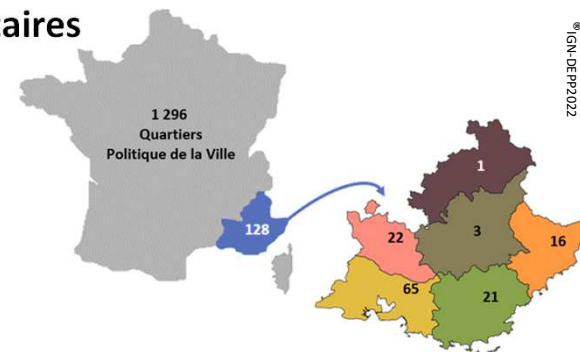
Les QPV du territoire régional sont plus touchés par la pauvreté que les QPV de métropole (43,3%). Un autre indicateur pointe les difficultés économiques des habitants des QPV de Provence Alpes Côtes d'Azur. En 2019, leur niveau médian de revenu n'était que de 13 764 euros (1 147 euros mensuel) alors que sur le territoire régional, il atteint 22 090 euros, soit un écart de près de 700 euros mensuel.

Au niveau départemental, le département du Vaucluse a les QPV les plus en difficulté avec plus d'un habitant sur deux sous le seuil de pauvreté et un niveau de vie médian inférieurs aux indicateurs régionaux.

Les jeunes des QPV régionaux sont toujours plus en difficulté face à l'emploi que les jeunes hors QPV. Ainsi, en 2022, plus de 17% des demandeurs (cat. A B C) d'emploi des QPV du Var et des Alpes de Hautes Provence ont moins de 26 ans.

La part des jeunes en demande d'emploi (14,4%) reste cependant inférieure dans les QPV de la région à la part nationale (-0,7 point) et connaît une augmentation moindre (+0,1 point contre 0,4 dans les QPV de métropole).

- **Nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) 2014-2023**



©IGN-DEPP2022

- **Population vivant en QPV en 2018**

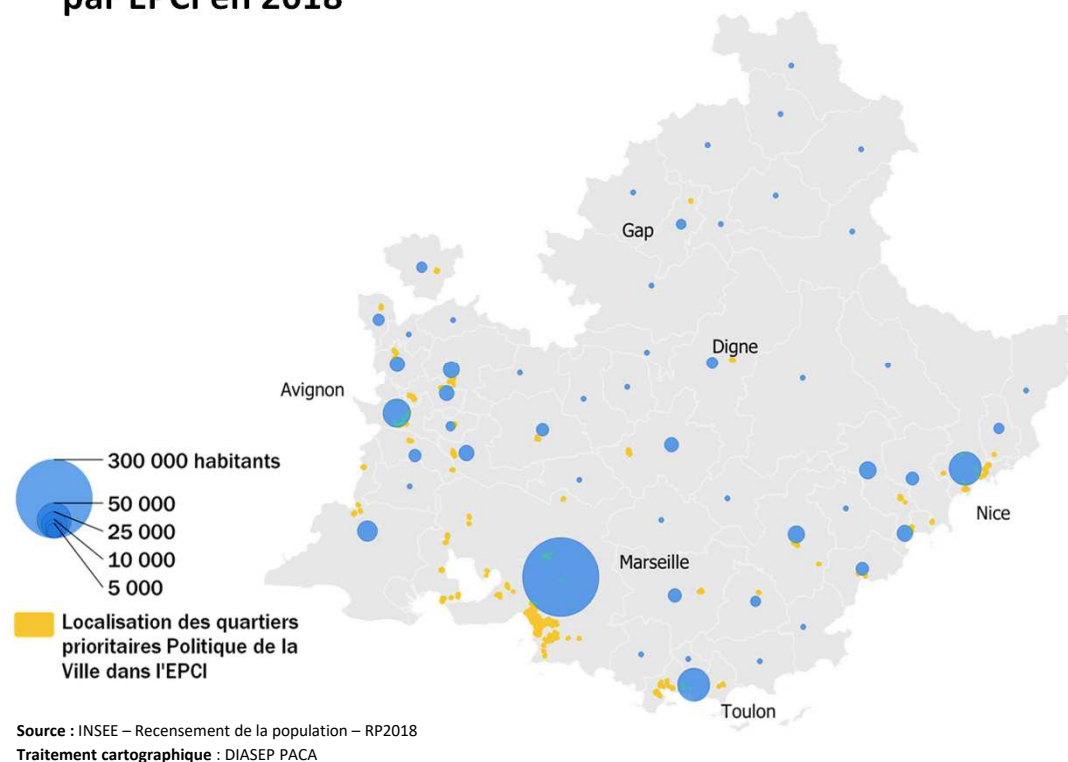
510 302 (rang régional 3/13)

- **Part de la population régionale vivant en QPV en 2018**

10,1% (rang régional 3/13)

Source : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (2014-2022)  
 Traitement cartographique : DIASEP PACA

- **Nombre d'habitants dans les quartiers prioritaires de la ville par EPCI en 2018**



©IGN-DEPP2022

TERRITOIRE	Part des communes avec QPV En %	POPULATION			PAUVRETÉ		Service National Universel	LICENCES SPORTIVES	
		Population légale en quartier prioritaire de la ville (RP 2018)	Part de la population résidant dans un QPV (RP 2018) En %	Part des moins de 25 ans dans la population des QPV (Est. 2019) En %	Taux de pauvreté dans les QPV pour un seuil à 60% en 2019	Médiane revenu disponible par UC QPV en 2019	Part des volontaires habitant un QPV en 2023 en %	Licences en QPV Saison 2021-2022	Taux de licences en QPV saison 2021-2022 (en %) (1)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	1,5	7 069	4,2	31,4	45,4	13 787	2,8	825	2,6
HAUTES-ALPES	0,6	1 316	0,9	39,5	37,4	15 550	3,1	255	0,7
ALPES-MARITIMES	9,8	63 802	5,7	37,9	40,2	14 758	5,4	5 948	2,9
BOUCHES-DU-RHÔNE	54,2	314 254	15,2	38,1	45,9	13 746	14,8	28 866	7,5
VAR	13,7	59 797	5,4	34,2	47,1	13 602	3,6	4 708	2,4
VAUCLUSE	14,6	64 064	11,4	38,7	51,0	13 161	9,9	5 982	5,7
<b>PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b>	<b>13,3</b>	<b>510 302</b>	<b>9,9</b>	<b>37,5</b>	<b>46,2</b>	<b>13 764</b>	<b>8,4</b>	<b>46 584</b>	<b>4,9</b>
FRANCE MÉTROPOLITAINE	3,7	4 829 250	7,3	39,2	43,3	14 192	/	437 660	3,5

(1) Rapport du nombre de licences en QPV sur le nombre de licences délivrées sur le territoire (exemple : nombre licences en QPV dans le Var / nombre de licences délivrées dans le Var)

Sources : INSEE RP2018-QPV, Filosofi2019 - INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs 2021 géolocalisé / SNU

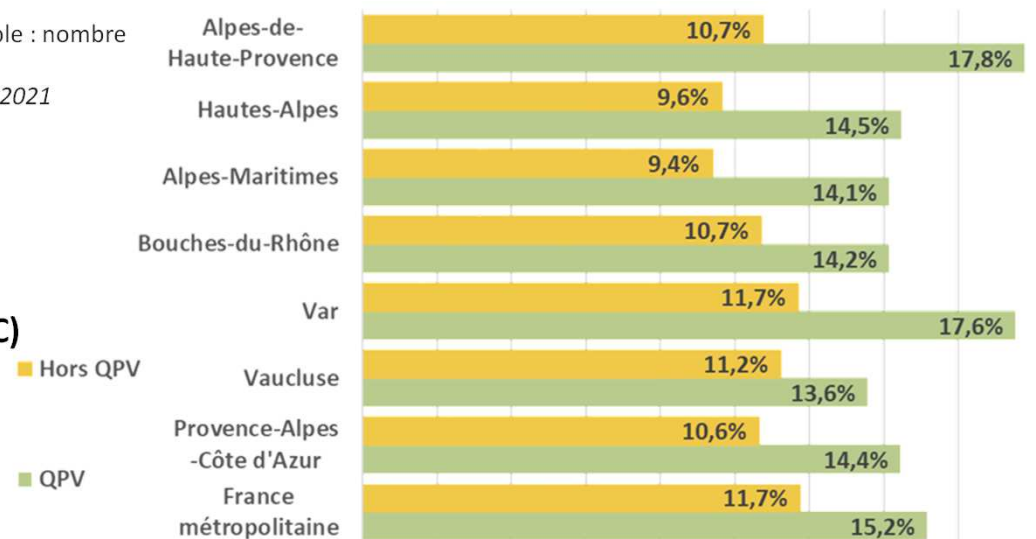
### Part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) au 31 12 2022

QPV : part des moins de 26 ans

Hors QPV : part des moins de 25 ans

Source : INSEE – Pôle Emploi-Dares, STMT

Traitement graphique : DIASEP PACA





## Note de lecture

En 2018, 13,3% des communes de la région Provence Alpes Côtes d'Azur ont au moins un Quartier Politique de la Ville (QPV). 510 302 personnes résident dans les QPV de la région. Ils représentent 10,1% des habitants de la région PACA. 37,5% des habitants de QPV ont moins de 26 ans. En 2019, le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 46,2% au sein de la population des QPV, avec un niveau de vie médian de 13 764 euros. 8,4% des volontaires engagés dans le processus de Service National Universel en 2023 résident dans un QPV de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. 46 584 licences sportives sont détenues par des habitants de QPV, soit 4,9% des licences de la région PACA, pour la saison sportive 2021 2022.



## Définition

**Source :** Insee – Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

• **Niveau de vie :** Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) au sein du foyer. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le niveau de vie médian est un montant de revenu disponible par individu de référence. La moitié de la population dispose d'un montant de revenu disponible inférieur à ce niveau de référence et l'autre moitié supérieur.

• **Pauvreté et seuil de pauvreté :** Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

• **Demandeurs d'emploi catégorie A, B, C :** Les demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi selon 5 catégories : A, B, C, D et E. Les indicateurs observés dans ce document se réfèrent aux catégories A,B et C regroupant les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

- catégorie A : demandeurs sans emploi.

- catégorie B : demandeurs ayant exercé une activité réduite courte ( $\leq 78$  heures au cours du mois),

- catégorie C : demandeurs ayant exercé une activité réduite longue ( $> 78$  heures au cours du mois),

• **Le Service National Universel (SNU) :** Il s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant (service civique, réserve civile, etc.)



## POUR ALLER PLUS LOIN

« Dynamiques citoyennes dans les quartiers prioritaires - Observatoire national de la politique de la ville – rapport 2022 » - Agence nationale de la cohésion des territoires – Décembre 2023

# 2. Territoire et Ruralité

## Zone de revitalisation rurale

En 2023, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 484 communes classées zone de revitalisation rurale (ZRR).

Depuis 2014, ce zonage offre des mesures fiscales et sociales spécifiques pour favoriser le développement des entreprises des territoires ruraux. Depuis 2017, les critères de classement sont considérés à l'échelle intercommunale. Pour être répertorié ZRR, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de la commune devra avoir à la fois une densité de population inférieure ou égale à 63 hab./km<sup>2</sup> et un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à 19 111 euros. Cependant, les communes précédemment classées en ZRR et non éligibles en vertu des nouveaux critères de classement continuent de bénéficier des effets du classement en ZRR.

Au niveau régional, en 2020, la population résidant en ZRR reste stable avec 407 878 personnes, soit 8% de la population régionale. Près de 7 communes ZRR sur 10 sont localisées dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes. Ces départements comptent plus de la moitié de leurs habitants en ZRR.

Ces communes restent des territoires vieillissants avec un écart de 4 points entre la part des jeunes de moins de 30 ans en ZRR et le taux observé sur l'ensemble de la région. Ce phénomène touche plus spécifiquement les jeunes adultes de 15-29 ans (- 3 points).

Sur la base des informations disponibles concernant les données de revenu (Cf. *Remarques* page suivante), les communes ZRR régionales comptent des populations fragiles avec un niveau de vie médian inférieur de près de 1 350 euros au niveau de vie médian régional. Les habitants en ZRR des Alpes-Maritimes sont particulièrement touchés avec près de 2 000 euros d'écart.

La cohorte 2023 des 2 875 volontaires ayant réalisé leur Service National Universel compte 11,7% jeunes originaires d'une commune classée ZRR, chiffre stable (-0,2 point).

La crise sanitaire (COVID) a entraîné une chute de la pratique sportive avec 16% de baisse du nombre de licenciés au niveau régional. Les territoires en ZRR ont été cependant moins touchés avec une diminution de 13% du nombre de sportifs licenciés.

- **Nombre de zones de revitalisation rurales (ZRR) en 2023**

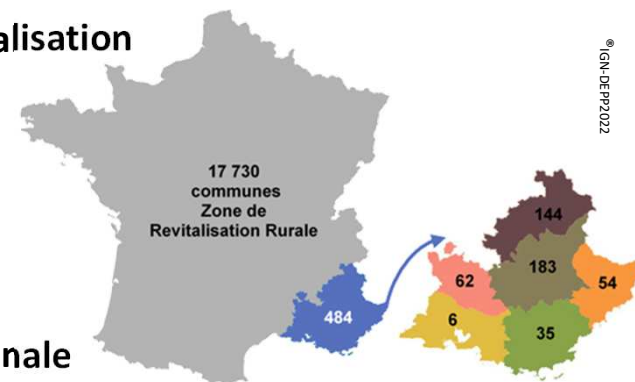
(liste à échéance décembre 2023)

- **Population vivant en ZRR en 2020**

407 878 (rang régional 10/13)

- **Part de la population régionale vivant en ZRR en 2020**

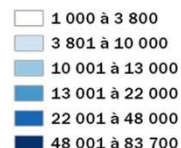
8,0% (rang régional 11/13)



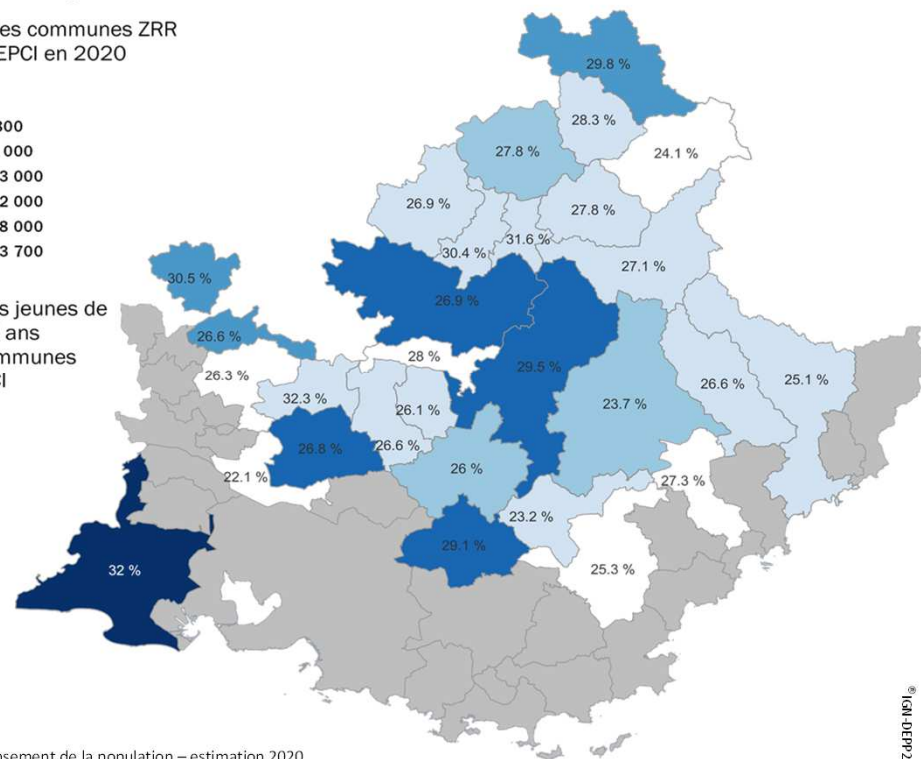
Source : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (2014-2023)  
 Traitement cartographique : DIASEP PACA

- **Nombre d'habitants dans les ZRR par EPCI en 2020 et part des jeunes de moins de 30 ans**

Population des communes ZRR au sein des EPCI en 2020 (habitants)



.. % : Part des jeunes de moins de 30 ans dans les communes ZRR de l'EPCI



Source : INSEE – Recensement de la population – estimation 2020  
 Traitement cartographique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	POPULATION 2020				PAUVRETÉ	SERVICE NATIONAL UNIVERSEL	LICENCES SPORTIVES		
	Population légale en ZRR (commune)	Part population du territoire résidant dans une ZRR en %	Part des moins de 15 ans dans la population des ZRR en %	Part des moins de 30 ans dans la population des ZRR en %	Niveau de vie médian moyen des résidents dans une ZRR en 2021 (1)	Part des volontaires du territoire habitant en ZRR 2023 (en %)	Nombre Licences sportives en ZRR Saison 2021 2022	Part des licences fédérations sports scolaires Saison 2021 2022	Taux de licences Sportives en ZRR Saison 2021 2022 (en %) (2)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	115 207	69,6	14,8	27,8	21 172	76,9	21 526	18,7	66,6
HAUTES-ALPES	82 985	59,0	16,0	28,2	21 755	100,0	20 333	24,5	55,9
ALPES-MARITIMES	20 024	1,8	14,2	26,2	20 870	2,6	4 031	20,1	2,0
BOUCHES-DU-RHÔNE	83 698	7,1	17,0	32,0	21 568	5,2	15 693	18,7	4,1
VAR	32 646	3,0	15,8	27,3	21 129	3,2	4 171	12,8	2,1
VAUCLUSE	73 318	13,0	15,3	27,9	22 188	16,8	11 492	15,7	11,0
<b>PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b>	<b>407 878</b>	<b>8,0</b>	<b>15,6</b>	<b>28,6</b>	<b>21 473</b>	<b>11,7</b>	<b>77 246</b>	<b>15,7</b>	<b>8,1</b>
FRANCE MÉTROPOLITAINE	9 568 518	14,7	16,0	29,2	21 607	/	1 755 077	16,6	14,2

(1) Données disponibles pour 79% des communes ZRR

(2) Rapport du nombre de licences en ZRR sur le nombre de licences délivrées sur le territoire (exemple : nombre licences en ZRR dans le Var / nombre de licences délivrées dans le Var)

**Sources :** COG 2022 / INSEE estimation 2020, Filosofi2019 / INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs saison 2021-2022 (géocodées) / SNU cohorte 2023 (Décembre 2023)

### Remarques :

- Les résultats présentés concernent les communes classées ZRR pour la totalité de leur territoire. Les communes partiellement ZRR ne sont pas prises en compte.
- Les informations concernant le taux de pauvreté ne sont pas disponibles pour la plupart des ZRR car l'INSEE ne fournit le taux de pauvreté que pour les zones de plus de 1 000 ménages, ou de plus de 2000 personnes dans lesquelles il y a au moins 200 personnes et 11 ménages pauvres et au moins 200 personnes et 11 ménages au-dessus du seuil de pauvreté. L'information n'est ainsi disponible que pour moins de 7% des communes ZRR de la région Provence Alpes Côtes d'Azur. De même, le nombre de demandeurs d'emploi n'est communiqué que pour les communes de plus de 5 000 habitants. Ces indicateurs n'ont donc pas été exploités.
- Le revenu médian observé peut être supérieur au critère d'appartenance à une ZRR dans la mesure où le classement ZRR est celui de 2014 et la période d'observation des revenus est 2021.



## Note de lecture

En 2020, 407 878 personnes résident dans une commune classée en zone de revitalisation rurale (ZRR) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 8% de la population de la région. 15,6% de la population des communes ZRR a moins de 15 ans et 28,6% a moins de 30 ans. La moitié des résidents des ZRR disposent d'un revenu disponible de 21 473 euros.

En 2023, 11,7% des volontaires au Service National Universel, résidant en Provence Alpes Côtes d'Azur sont issus d'une commune classée ZRR.

77 246 licences sportives ont été souscrites par des habitants de ZRR dont 15,7% dans le cadre d'une association sportive intervenant en milieu scolaire durant la saison 2021 2022. Ces licences représentent 8,1% des licences sportives régionales.




## Définition

**Source :** Insee – Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

• **Niveau de vie :** Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) au sein du foyer. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le niveau de vie médian est un montant de revenu disponible par individu de référence. La moitié de la population dispose d'un montant de revenu disponible inférieur à ce niveau de référence et l'autre moitié supérieur.

• **Le Service National Universel (SNU) :** Il s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant (service civique, réserve civile, etc.)



## POUR ALLER PLUS LOIN

« L'avenir des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) : Poursuivre la réflexion pour un dispositif mieux affiné et plus juste » - Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable – L'essentiel sur... - Sénat- Avril 2023

« Accès à l'emploi : l'écart entre les femmes et les hommes demeure important dans les espaces urbains et ruraux » - Sonia Oujia Carole Zampini (Insee) - Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur numéro 114 - Mars 2023

« Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires » » - Coopérative Acadie et Magali Talandier - Agence Nationale de la Cohésion du Territoire- Février 2023

# 3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

## Démographie de la jeunesse

En 2023, près d'un habitant sur trois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est âgé de moins de 30 ans (32% , soit 1 657 329 jeunes). Par rapport à 2022, la proportion régionale de jeunes est en baisse de 0,3 point. Comme au niveau national, ce phénomène résulte de la diminution de la part des moins de 15 ans (-0,3 point) associée à une stabilité de la part des 15-29 ans.

Comme en 2022, La population régionale reste plus âgée que sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine avec une part des jeunes de moins de 30 ans inférieure de 2,5 points à la part nationale.

Cette propension au vieillissement de la région est le résultat de la progression de 2 points de l'indice de vieillissement observé en 2022, passant à 111 seniors de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Ce phénomène est corrélé avec la poursuite de la diminution de 0,8 point du taux de natalité régional entre 2021 et 2022, taux passant sous le seuil des 10%.

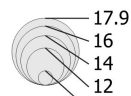
Entre 2014 et 2020, la France métropolitaine a une évolution moyenne annuelle de la population des moins de 15 ans négative (-0,27%) alors qu'elle est nulle en région PACA. A contrario, sur la tranche des 15 29 ans, la région continue de connaître une augmentation plus marquée de l'effectif des 15 29 ans (-0,42% contre -0,08% au niveau national).

Au niveau départemental, les Bouches-du-Rhône est le département le plus jeune même si la part des plus jeunes diminue comme sur l'ensemble de la région avec une baisse de 0,4 point contre 0,3 au niveau régional.

Le vieillissement de la population PACA s'accroît désormais dans tous les départements. Il est toujours plus marqué dans les Hautes-Alpes où l'indice de vieillissement passe de 130 à 137 et où le taux de natalité diminue de 1 point pour atteindre 7,8%, taux de 2 points inférieurs au taux régional.

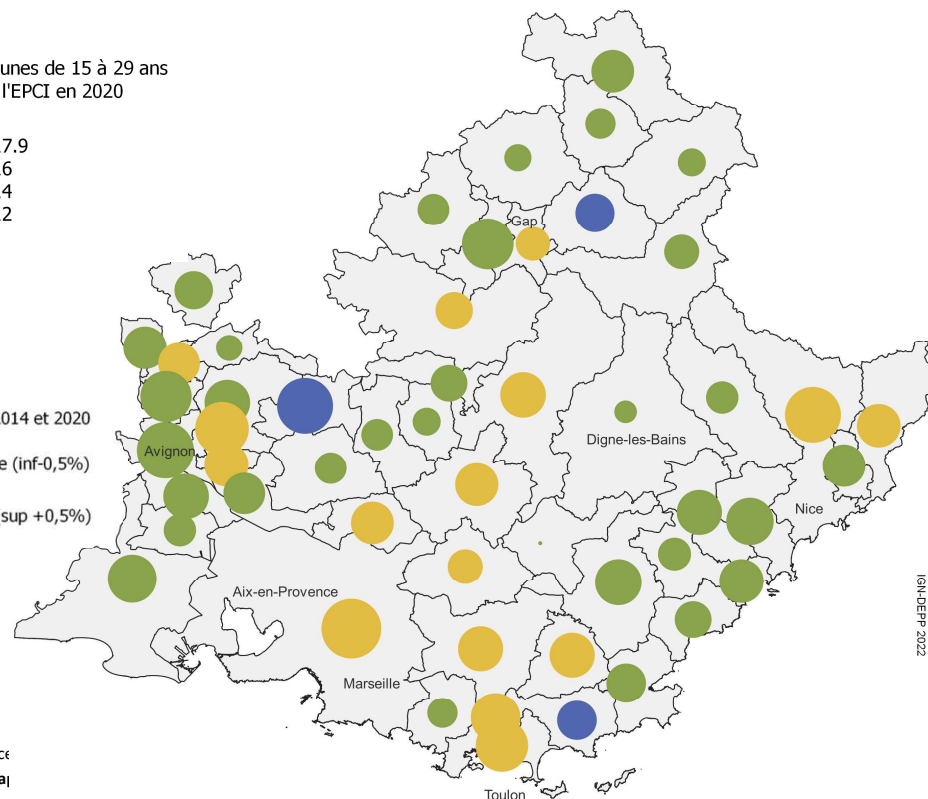
- **Nombre de jeunes de moins de 30 ans en 2023**  
1 657 329 (rang régional 7/13)
- **Part des moins de 30 ans dans la population régionale en 2023**  
32,0 % (rang régional 11/13)
- **Evolution moyenne annuelle population des jeunes entre 2014 et 2020**  
Moins de 15 ans **-0,01 % par an**      15/29 ans **-0,42 % par an**
- **Part des jeunes de 15 29 ans et évolution annuelle moyenne du nombre de 15 29 ans entre 2014 et 2020 par FPCI (en %).**

Part des jeunes de 15 à 29 ans au sein de l'EPCI en 2020



Evolution entre 2014 et 2020

- Décroissance (inf -0,5%)
- Stabilité
- Croissance (sup +0,5%)



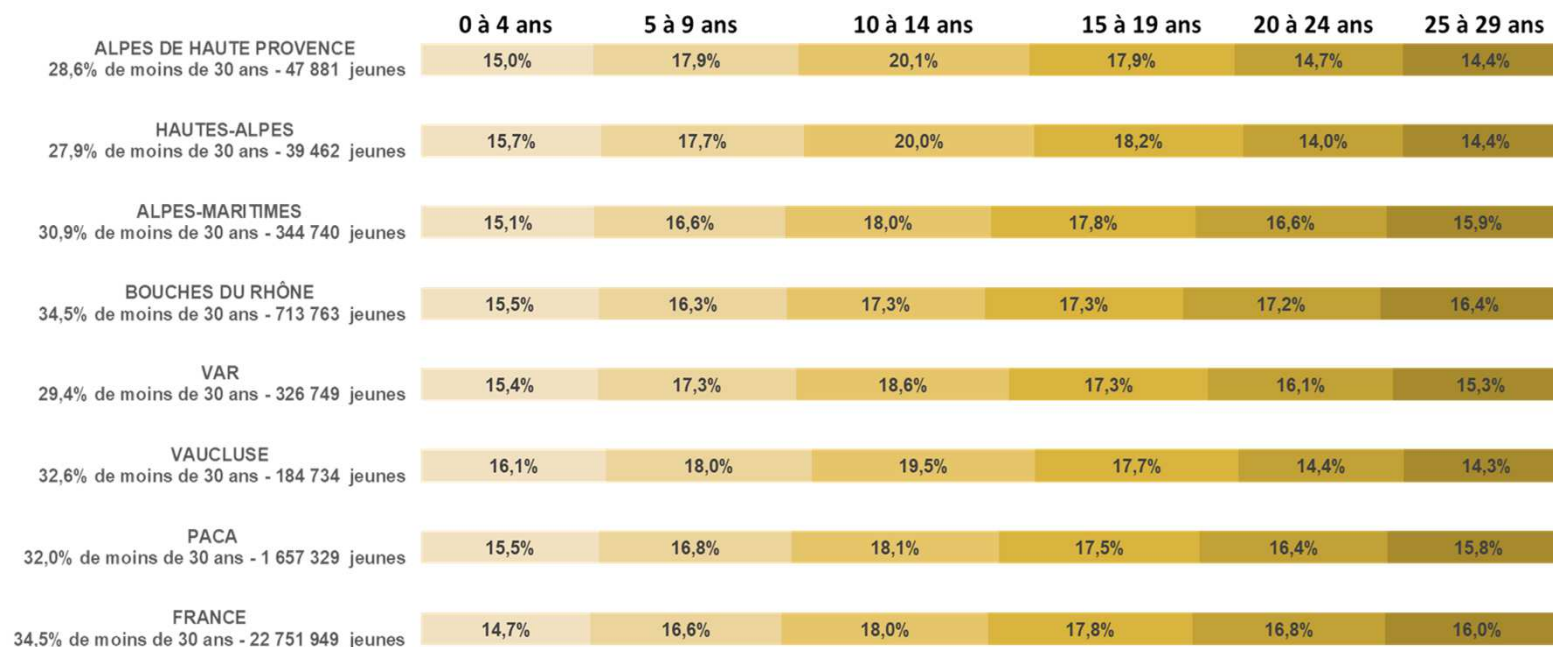
Source : INSEE – Recc  
Traitement cartogra

IGN-DEFP 2022

TERRITOIRE	Effectif des moins de 15 ans en 2023	Effectif des 15-29 ans en 2023	Part des moins de 15 ans dans la population totale en 2023 (en %)	Part des 15-29 ans dans la population totale en 2023 (en %)	Evolution annuelle moyenne Des moins de 15 ans entre 2014 et 2020 (en %)	Evolution annuelle moyenne des 15/29 ans entre 2014 et 2020	Taux de natalité en 2023 (en %)	Indice de vieillissement en 2023
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	25 372	22 509	15,2	13,5	-0,38	-0,45	7,8	136
HAUTES-ALPES	21 083	18 379	14,9	13,0	-1,42	-1,02	7,8	137
ALPES-MARITIMES	171 239	173 501	15,4	15,6	0,2	-0,61	9,3	120
BOUCHES-DU-RHÔNE	350 552	363 211	16,9	17,5	-0,04	-0,24	11,0	94
VAR	167 458	159 291	15,1	14,3	0,26	-0,22	8,8	136
VAUCLUSE	98 823	85 911	17,4	15,1	-0,14	-0,97	9,6	102
<b>PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b>	<b>834 527</b>	<b>822 802</b>	<b>16,1</b>	<b>15,9</b>	<b>-0,01</b>	<b>-0,42</b>	<b>9,8</b>	<b>111</b>
FRANCE METROPOLITAINE	11 237 113	11 514 836	17,0	17,5	-0,27	-0,08	9,7	92

Sources : Insee estimation des populations 2023

## Structure par âge des populations de moins de 30 ans en 2023



Source : INSEE – Estimation de population 2023

Traitement graphique : DIASEP PACA



## Note de lecture

En 2023, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 834 527 individus sont âgés de moins de 15 ans, soit 16,1% de la population régionale. La population des 15 à 29 ans est estimée à 822 802 jeunes, soit 15,9% des habitants de PACA. Entre 2014 et 2020, les effectifs des moins de 15 ans ont connu une évolution annuelle moyenne de -0,01% et de -0,42% pour la population des 15-29 ans.

Le taux de natalité régional est de 9,8%. L'indice de vieillissement régional est de 111, c'est-à-dire qu'on compte 111 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans.



## Définition

**Source :** Insee

**Taux de natalité :** rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

**Indice de vieillissement :** rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire, plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

**Variation annuelle de population moyenne :** La méthode du recensement annuel repose sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Cependant, du fait de la situation sanitaire liée à la Covid-19, la collecte de l'enquête annuelle de recensement de 2021 a été reportée à 2022. De manière à continuer à publier les populations légales et les résultats statistiques, les méthodes de calcul de l'INSEE ont été adaptées, ce qui a pour conséquence d'allonger temporairement d'une année la période de comparaison recommandée. Les résultats des millésimes 2019 à 2023 ne doivent être comparés qu'avec des résultats de millésimes antérieurs distants de 6 ans au moins, ainsi, les résultats 2019 sont comparés aux résultats 2013.



**POUR ALLER PLUS LOIN**

« Les chiffres clés de la jeunesse 2023 » - Collectif – INJEP - Mai 2023

# 3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

## Formation et réussite éducative

À la rentrée 2023, la région compte 480 250 enfants scolarisés dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) dans les secteurs public et privé sous contrat. Par rapport à la rentrée 2022, cet effectif connaît une légère baisse (-0,8%), mais moindre qu'au niveau national (-1,3%).

L'effectif régional de collégiens de 254 995 élèves est en légère progression (+0,2%), alors que le niveau national enregistre une légère baisse (-0,2%). Comme en 2022, les lycéens en formations générales et technologiques voient leurs effectifs augmenter (+0,9%) alors qu'au niveau national, les effectifs restent stables. Les lycées professionnels régionaux continuent de voir leurs effectifs progresser (+2,6%), toujours de façon plus marquée qu'au niveau national où les effectifs augmentent 1,8%. En région PACA, dans l'ensemble du second degré, les effectifs sont ainsi en augmentation de 0,7% alors que la tendance en France métropolitaine va vers une stabilisation des effectifs (+0,1%).

À la rentrée 2022, 185 531 jeunes poursuivent des études supérieures, effectif en baisse comme au niveau national de 2,2% par rapport à la rentrée précédente.

L'essor important des filières d'apprentissage se poursuit mais ralentit. La part régionale des jeunes apprentis de 16-25 ans augmente de 11,0%, soit 71 332 apprentis supplémentaires (+44,5% en 2021). Ce ralentissement est particulièrement visible dans l'académie de Nice en progression de 4,2%, avec plus de 10 points d'écart par rapport à la progression nationale (+14,3%).

À l'inverse, l'académie d'Aix-Marseille est moins touchée avec une évolution des effectifs d'apprentis de près de 2 points supérieurs à l'évolution nationale.

La part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés (NEET - Neither in Employment nor in Education or Training) est un indicateur significatif de l'insertion sur le marché du travail des jeunes. En 2020, le marché du travail régional est plus favorable aux jeunes en 2020 avec une baisse de 0,7 point de la part des jeunes non insérés.

Les jeunes en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur restent cependant une population plus touchée par les difficultés d'insertion que les jeunes de l'ensemble du territoire français avec un écart de 1,5 point pour cet indicateur. Trois zones d'emploi du Var et du Vaucluse continuent à compter plus de 2 jeunes sur 10 en difficulté d'insertion.

### A la rentrée 2023

- **Nombre d'élèves dans le premier degré**  
480 250 écoliers (rang régional 6/13 / 7/13 en 2022)
- **Nombre de collégiens et lycéens**  
424 162 jeunes (rang régional 7/13)
- **Nombre de jeunes en apprentissage (rentrée 2022)**  
71 332 apprentis (rang régional 6/13)
- **Nombre d'étudiants dans le supérieur (rentrée 2022)**  
185 531 jeunes (rang régional 7/13)
- **Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) en 2020 par zone d'emploi**

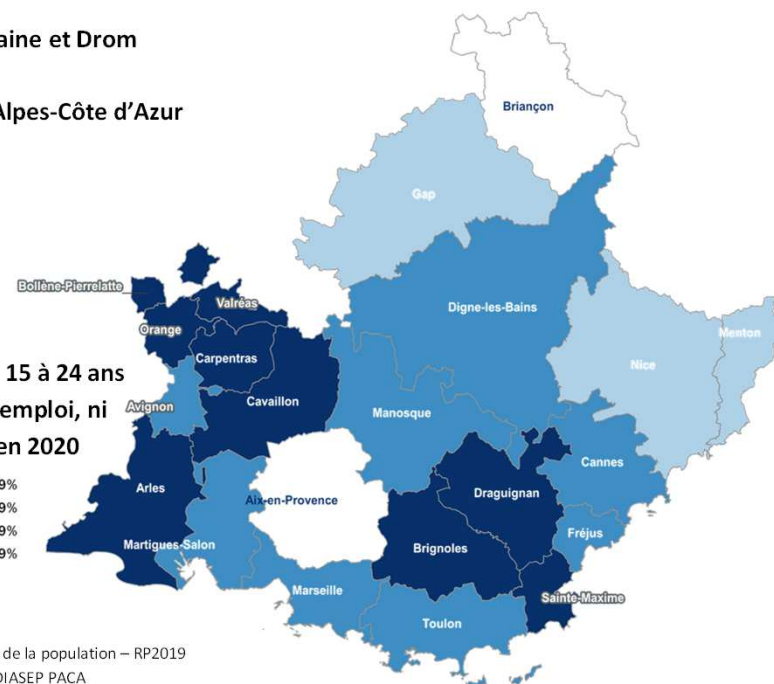
France métropolitaine et Drom

15,7%

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

17,2% (3/13)

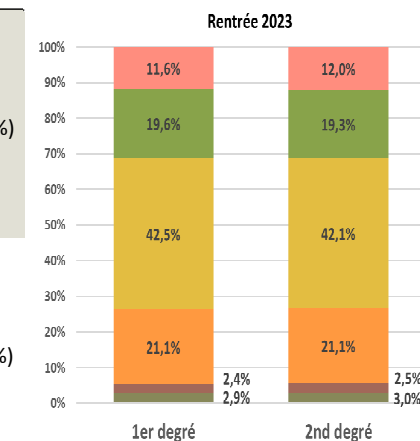
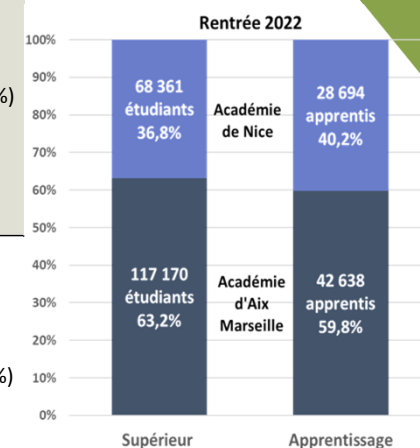
Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) en 2020



Source : INSEE – Recensement de la population – RP2019

Traitement cartographique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	Premier degré Secteurs Public, Privé sous contrat (2023-2024)	Second degré Secteurs Public et Privé sous contrat (2023-2024)			Enseignement Supérieur (2022-2023)	Apprentissage (2022-2023)
	Effectif Evolution annuelle (%)	COLLEGE Effectif Evolution annuelle (%)	VOIE PROFESSION- NELLE Effectif Evolution annuelle (%)	VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE Effectif Evolution annuelle (%)	Effectif Evolution annuelle (%)	Effectif Evolution annuelle (%)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	13 768 (-1,2%)	7 711 (+0,4%)	1 300 (+4,8%)	3 619 (-0,9%)	Filière Universitaire 71 992 (-4,5%) Formations CPGE STS 21 556 (-0,7%) Formations en écoles 23 622 (+1,2%)	42 638 (+16,1%)
BOUCHES-DU-RHÔNE	204 036 (-0,9%)	105 766 (+0,4%)	20 505 (+3,1%)	52 125 (+1,1%)		
HAUTES-ALPES	11 327 (-2,4%)	6 585 (+0,6%)	1 251 (+2,5%)	2 973 (-0,9%)		
VAUCLUSE	55 799 (-1,3%)	30 717 (0,0%)	5 707 (-0,3%)	14 338 (+0,7%)		
ALPES-MARITIMES	101 155 (-0,4%)	53 209 (0,0%)	8 956 (+2,7%)	27 542 (+1,7%)	Filière Universitaire 39 582 (-4,0%) Formations CPGE STS 13 307 (-0,3%) Formations en écoles 15 472 (+5,4%)	28 694 (+4,2%)
VAR	94 165 (-0,6%)	51 007 (+0,4%)	8 422 (+2,8%)	22 435 (+0,1%)		
<b>PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR</b>	480 250 (-0,8%)	254 995 (+0,2%)	46 135(+2,6%)	123 032 (+0,9%)	Filière Universitaire 111 574 (-4,3%) Formations CPGE STS 34 863 (-0,6%) Formations en écoles 39 094 (+2,8%)	71 332 (+11,0%)
FRANCE METROPOLITAINE	6 037 373 (-1,4%)	3 251 245 (-0,2%)	590 489 (+1,9%)	1 553 091 (-0,1%)	Filière Universitaire 1 564 720 (-3,6%) Formations CPGE STS 472 136 (-0,9%) Formations en écoles 844 399 (+3,6%)	935 590 (+14,3%)



Sources : Repères et références statistiques 2022 et 2023 (DEPP), La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur en chiffres 2023-2024 (Education Nationale), L'Académie de Nice en chiffres 2023-2024 (Education Nationale), L'Académie d'Aix-Marseille en chiffres 2023-2024 (Education Nationale). SISE et SIFA 2022



## Note de lecture

À la rentrée 2023, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 480 250 élèves dans le premier degré, effectif en léger recul (-0,8%) par rapport à la rentrée 2022. 254 995 jeunes sont scolarisés au collège, effectif en hausse de 0,2% par rapport à 2022. Les élèves en formation dans la voie professionnelle du second degré sont 46 135 (+2,6% par rapport à la rentrée 2022) et les jeunes poursuivant leur scolarité en voie générale ou technologique représentent un effectif de 123 032 lycéens, effectif en hausse de 0,9% par rapport à la rentrée précédente.

À la rentrée 2022, les étudiants en filière universitaire sont 111 574 (-4,3% par rapport à la rentrée 2021), 34 863 jeunes suivent une formation en CPGE / STS, effectif en baisse de -0,6% par rapport à 2021. 39 094 étudiants poursuivent leurs études dans une école du supérieur (+2,8% par rapport à la rentrée précédente).

71 332 apprentis sont recensés à la rentrée 2022, effectif en hausse de 11,0% par rapport à la rentrée 2021.



## Définition

Source : Insee

**Enseignement du premier degré** : Il regroupe les enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

**Enseignement du second degré** : Il est dispensé dans les collèges puis dans les lycées généraux technologiques ou professionnels.

**Enseignement supérieur** : Il regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Il s'agit notamment : des universités et de leurs instituts, des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), des sections de techniciens supérieurs (STS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité, des écoles paramédicales et sociales, des écoles d'enseignement artistique et culturel, des écoles et centres de formation de la fonction publique, des établissements d'enseignement supérieur libre, des écoles de spécialités diverses.

**Apprentis** : Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans (sauf dérogation) qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

**NEET (Neither in Employment nor in Education or Training)** : Personne qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation formelle ou non formelle. D'une manière générale, en France, les formations sont considérées comme non formelles si elles ne conduisent pas à un diplôme ou à un titre reconnu, ou ne peuvent pas être classées à un niveau de formation donné.



### POUR ALLER PLUS LOIN

« La région académique en chiffres 2022 2023 » - « L'académie d'Aix Marseille en chiffres 2022 2023 » - « L'académie de Nice en chiffres 2022 2023 »  
Education Nationale- Mars 2023

« Une hausse des effectifs, encore plus marquée dans l'apprentissage que dans la voie scolaire - Bilan économique PACA 2022 - Maud Coudène, Nicolas Delot, Raymond Vacquier (Direction interacadémique des Statistiques, des Etudes et de la Prospective PACA) - Insee Conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur - numéro 44 – Juin 2023

« La forte croissance de l'apprentissage se modère en 2022 » – Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité PACA – Les études thématiques de la DREETS Provence-Alpes-Côte-d'Azur - numéro 6 – Septembre 2023

# 3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

## Accueils Collectifs de Mineurs

Les accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif sont destinés à accueillir pendant les vacances et hors le temps scolaire les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans pour leur permettre de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente. il existe trois types d'accueil pour les mineurs :

- les accueils avec hébergement (anciens centres de vacances)
- les accueils sans hébergement (anciens centre de loisirs)
- les accueils de scoutisme avec ou sans hébergement.

En 2022-2023, 4 communes supplémentaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur disposent d'au moins un accueil collectif de mineurs sans hébergement. Plus d'une commune sur deux du territoire régional proposent ce type d'accueil contre une sur trois au niveau national. Les places ouvertes sont principalement à destination des plus jeunes avec 95,8% des places pour les moins de 14 ans. 0,9% sont adaptées aux mineurs déclarés en situation de handicap.

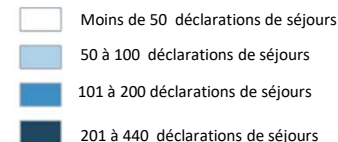
Les départements des Bouches-du-Rhône et du Var ont développé une offre importante de structures d'accueil avec respectivement 88,2% et 79,7% de communes avec un accueil. A l'inverse, les communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont une offre moindre avec moins d'une commune sur quatre équipée.

Sur la saison 2022-2023, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur reste toujours une région attractive pour l'accueil de mineurs avec hébergement, avec un séjour sur dix organisé dans la région. Les Hautes-Alpes concentrent la majorité des séjours sur son territoire (41,8%).

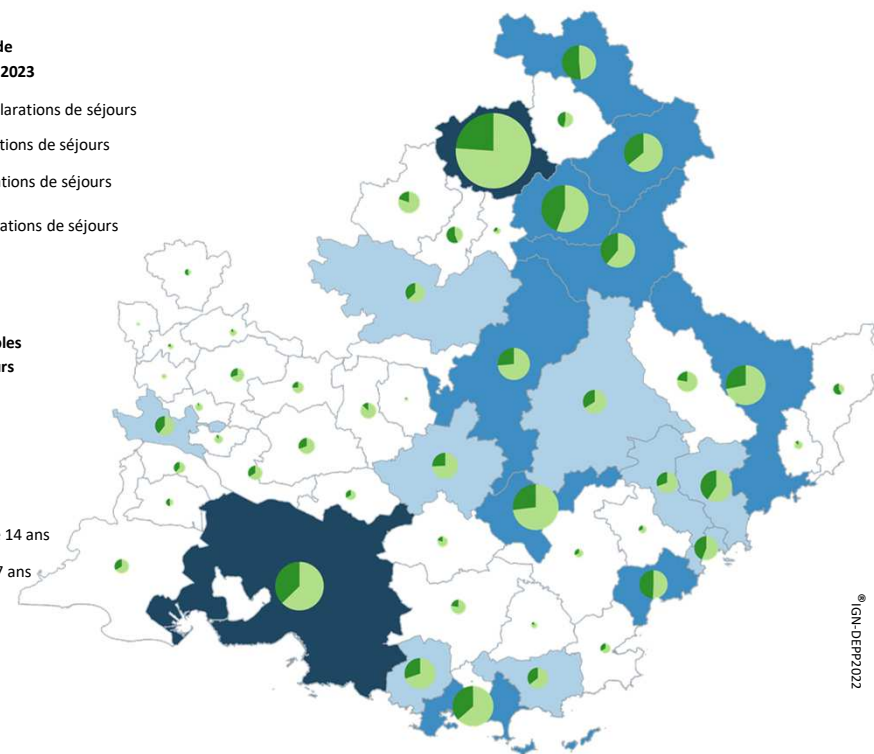
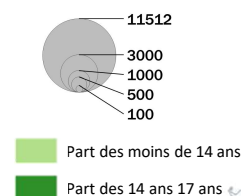
Les Alpes-Maritimes connaissent une progression importante du nombre de séjours (+17,8%) et du nombre de mineurs accueillis (+24,6%).

- **490 communes avec un accueil collectif de mineurs sans hébergement**  
51,8% des communes régionales (rang régional 4/13)
- **192 824 places ouvertes en accueil collectif de mineurs sans hébergement.**  
1 place pour 4,5 enfants (3 à 17 ans).
- **2 377 séjours réalisés en accueil collectif de mineurs avec hébergement en région PACA** (séjours de vacances ou courts séjours)  
10,4 % des séjours nationaux (rang régional 4/13)
- **Nombre de séjours avec hébergement déclarés et répartition par âge des mineurs concernés en 2022 2023 par EPCI**

Nombre de déclarations de séjours par EPCI en 2022 2023



Part des places disponibles déclarées pour les séjours



Sources : MENIS-DJEPVA, fichiers SIAM, traitement INEP-MEDES - Traitement cartographique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	Année scolaire 2022-2023						
	Accueil collectif de mineurs sans hébergement				Accueil collectif de mineurs avec hébergement		
	Nombre de communes disposant d'un accueil de loisirs ou de jeunes	Part des communes disposant d'un accueil de loisirs ou de jeunes	Nombre de places ouvertes en Péri-scolaire (y.c. mercredi samedi) (1)	Nombre de places ouvertes en période de congé scolaire (2)	Nombre de lieux d'accueil sur le territoire (Etablissement enseignement et centre de vacances)	Nombre de séjours de cinq jours ou plus à destination du territoire	Nombre de mineurs ayant bénéficié de séjours d'une durée de 5 jours et plus
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	46	23,2	4 133	3 593	50	295	8 748
HAUTES-ALPES	38	23,5	1 757	2 992	161	878	32 974
ALPES-MARITIMES	93	57,1	34 457	29 593	69	304	11 894
BOUCHES-DU-RHÔNE	105	88,2	49 493	39 242	56	218	6 516
VAR	122	79,7	39 300	25 279	69	375	17 132
VAUCLUSE	86	57,0	18 428	11 659	49	86	2 424
<b>PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR</b>	<b>490</b>	<b>51,8</b>	<b>147 568</b>	<b>112 358</b>	<b>454</b>	<b>2 156</b>	<b>79 688</b>
FRANCE METROPOLITAINE	11 605	33,3	2 204 253	1 458 445	/	19 849	715 855

(1) Au moins une période d'activité au cours de la semaine de classe, y compris le mercredi ou le samedi

(2) Au moins une période d'activité au cours de l'ensemble des congés scolaires

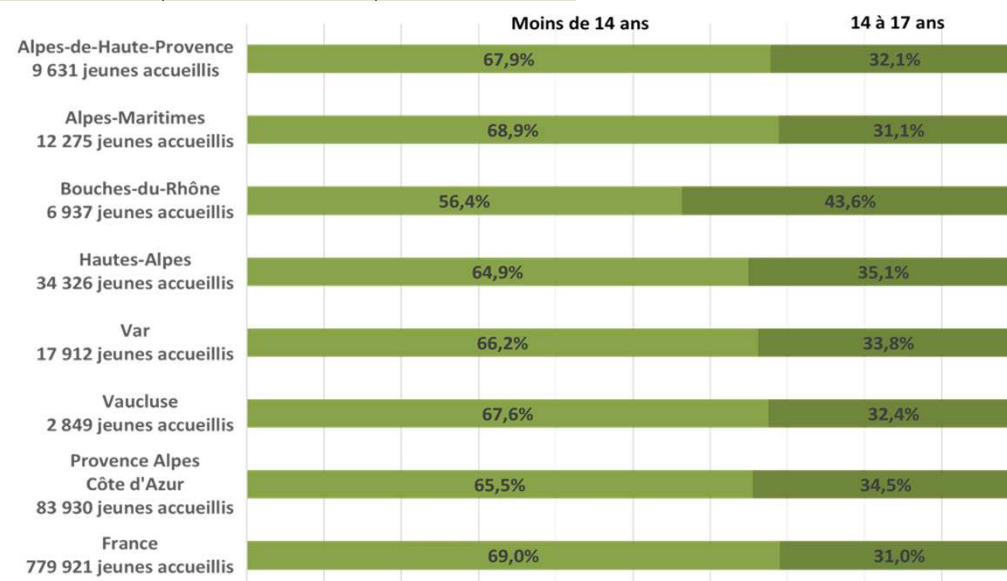
Sources : MENJS-DJEPVA, fichiers SIAM, traitement INJEP-MEDES

## Âge des jeunes ayant séjourné en accueil collectif de mineurs avec hébergement en 2022 2023.

(toutes durées de séjour et hors séjours spécifiques et « activité accessoire »)

Source : : MENJS-DJEPVA, fichiers SIAM, traitement INJEP-MEDES

Traitement graphique : DIASEP PACA





## Note de lecture

Durant l'année scolaire 2022-2023 (période du 1er septembre au 31 août), 490 communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont proposé un accueil de loisirs ou de jeunes au moins une fois sur la période, soit 51,8% des communes de la région. En périscolaire (y compris les accueils du mercredi et du samedi), la capacité d'accueil représentait 147 568 places. En période de vacances scolaires, 112 358 places sont ouvertes.

Durant cette année scolaire, 454 lieux d'accueils avec hébergement du type établissement d'enseignement et centre de vacances ont été répertoriés sur la région. 2 156 séjours de plus de 5 jours ont été organisés permettant à 79 688 jeunes d'être accueillis en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



## Définition

**Source :** Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

• **Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement :** Les accueils de loisirs s'adressent à l'ensemble des mineurs d'âge scolaire tandis que les accueils de jeunes, beaucoup moins nombreux, s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans ou plus.

Ils existent plusieurs périodes d'accueil : en périscolaire (accueil sur les jours de classe en dehors des heures d'enseignement), le mercredi, le samedi, le dimanche et sur les périodes de vacances scolaires.

Le nombre de places ouvertes retenu est l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée.

• **Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement :** Ils regroupent tous les types d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement ayant accueilli au moins 7 mineurs, organisés en dehors du cadre scolaire, à l'exception des séjours dans une famille et des accueils de scoutisme du fait d'une réglementation spécifiques.

Plusieurs catégories de séjours sont définies : les séjours de vacances (au moins 5 jours), les séjours courts (non spécifiques de moins de 5 jours), les séjours spécifiques ((séjours sportifs, séjours linguistiques, séjours artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, séjours organisés dans le cadre de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, séjours de cohésion organisés dans le cadre du Service National Universel) et Séjours "activité accessoire" aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes (mini-séjours).



### POUR ALLER PLUS LOIN

« Enquête 2023 - Le périscolaire pour les primaires - État des lieux en 2023 » - Association des maires de France (AMF) - Octobre 2023

# 3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

## Service Civique

En 2023, 5 266 volontaires ont intégré le dispositif du Service Civique pour réaliser une mission en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, date de création du Service Civique, 53 305 missions ont été engagées sur le territoire.

92,5% des volontaires sont originaires de la région. Comme en 2022, moins d'un jeune sur 100 âgés de 16 à 25 ans originaire de la région a réalisé une mission de service civique et 6 volontaires sur 10 sont des jeunes filles.

Les volontaires, âgés en moyenne de 20 ans, effectuent des missions d'une durée moyenne de 8 mois. 10,1% des jeunes sont mineurs, en hausse de 0,2 point.

La part des volontaires, demandeurs d'emploi avant d'entamer leur mission en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, augmente de 2,4 points et atteint 32,8%. A contrario, la part des jeunes volontaires étudiants passe de 35,7% en 2022 à 33,4% en 2023, soit une baisse de 2,3 points. Ces derniers sont moins diplômés en 2023 avec une baisse de 2,6 points du taux d'étudiants dans le supérieur et 2 volontaires en sortie d'étude sur 10 sont sans aucun diplôme (+6,5 points par rapport à 2022).

Sur les dix thématiques proposées, comme en 2022, filles comme garçons, ont réalisé dans la région des missions majoritairement dans les domaines de la solidarité (1 mission sur 4 pour les garçons et 1 mission sur 3 chez les filles). Les missions sur le thème du sport restent privilégiées par les garçons (23,4% contre 7,8% par les filles) alors que les jeunes filles favorisent les missions tournées vers l'éducation (27,7% contre 18,9% pour les garçons). Le nombre de missions réalisées à l'étranger poursuit sa progression en 2023 avec 141 missions réalisées (104 en 2022).

Au niveau départemental, les Bouches-du-Rhône et le Var centralisent la majorité des missions réalisées sur la région (67,6%). La thématique des missions la plus porteuse est toujours la solidarité, excepté pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var qui plébiscitent majoritairement les missions touchant l'éducation.

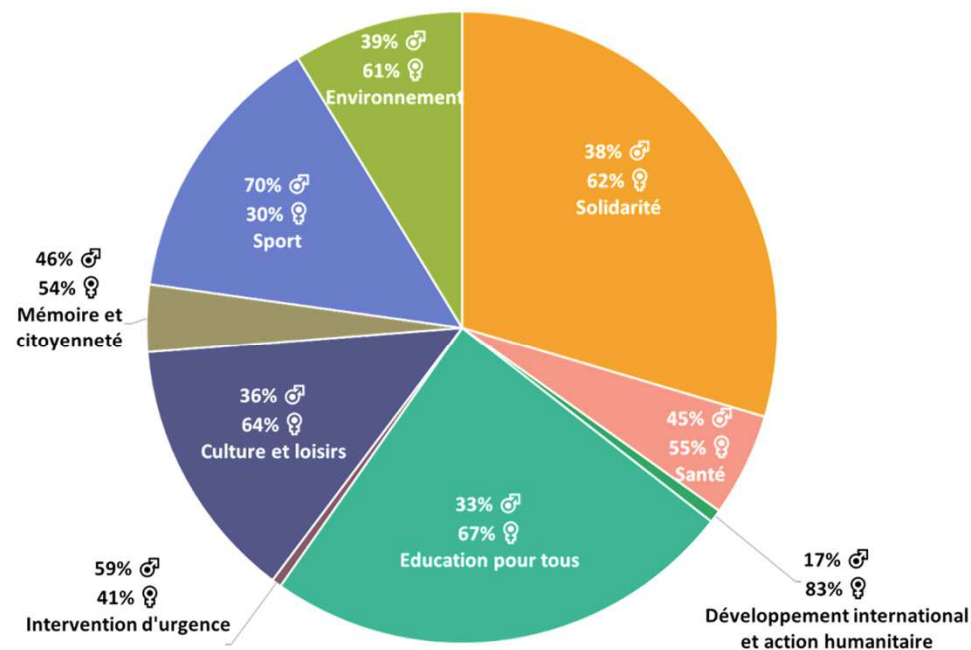
Les missions en rapport avec le domaine de l'environnement sont toujours très plébiscitées par les volontaires des Hautes-Alpes avec près de 1 mission sur 4 dans ce domaine contre moins de 1 sur 10 au niveau régional). Les volontaires des Alpes-Maritimes et les Alpes-de-Haute-Provence favorisent plus les missions à caractère sportif (autour de 20%) que dans les autres départements (entre 10 et 14%)

- **Nombre de jeunes entrés dans le dispositif depuis sa création (2010)** (missions localisées en PACA – situation au 31 12 2023)  
53 305 volontaires dont 93% originaires de la région PACA

- **Nombre de jeunes entrés dans le dispositif en 2023** (missions localisées en PACA)  
5 266 volontaires âgés en moyenne de 20 ans

- **Part des volontaires sur la population régionale des 16-25 ans en 2023** (originaires région - missions localisées en PACA)  
8 volontaires pour 1 000 jeunes

- **Répartition des missions localisées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023 par thématique et sexe**



 **Citoyenneté Européenne : 5 missions en 2023**

Source : Agence du Service Civique – Base Elisa 31 décembre 2023

Traitement graphique : DIASEP PACA

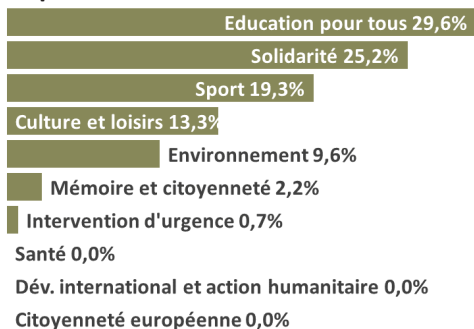
TERRITOIRE*	Nombre d'entrées dans le dispositif** depuis sa création au 31 12 2023	Nombre de volontaires entrés dans le dispositif ** en 2023	Part des 16 25 ans du territoire entrés dans le dispositif en 2023 (en %)	Part de femmes entrées dans le dispositif en 2023 (en %)	Part des demandeurs d'emploi avant l'entrée dans le dispositif en 2023 (en %)	Part des diplômés de niveaux 1 à 3, peu ou pas diplômés en 2023 (en %)	Part des volontaires ayant rompu leur contrat d'engagement en 2023 (en %)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	1 291	135	1,1	60,7	48,1	36,3	19,3
HAUTES-ALPES	896	59	0,5	67,8	40,7	23,7	28,8
ALPES-MARITIMES	8 124	809	0,8	57,5	26,2	17,9	16,8
BOUCHES-DU-RHÔNE	24 513	2 547	0,8	61,9	30,1	24,1	16,6
VAR	11 496	1 147	1,2	56,4	36,8	25,2	15,3
VAUCLUSE	6 985	569	1,0	61,7	41,8	27,8	17,6
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	53 305	5 266	0,8	60,0	32,8	24,1	16,7

\* Lieu de la mission

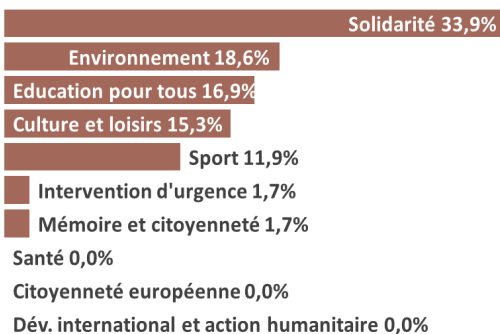
\*\* dossiers complets

Sources : Agence du Service Civique - Base Elisa  
Décembre 2023

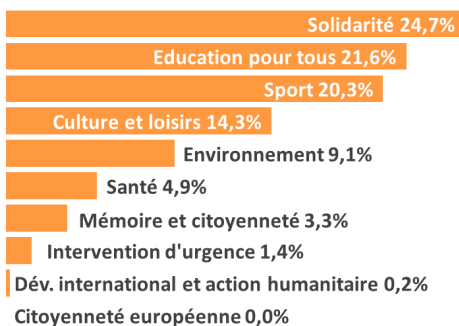
### Alpes de Haute Provence



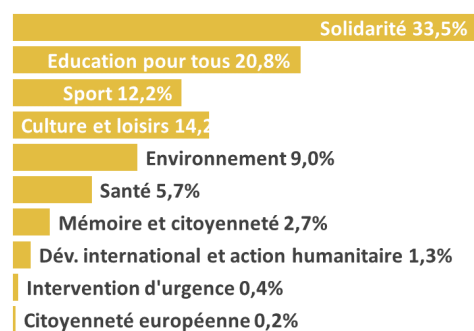
### Hautes Alpes



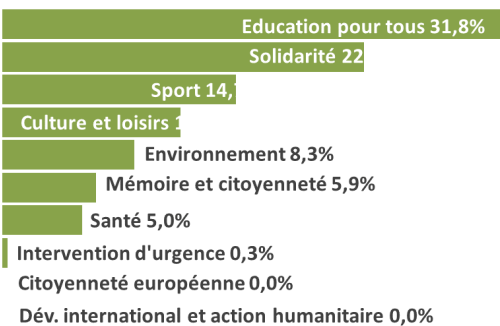
### Alpes Maritimes



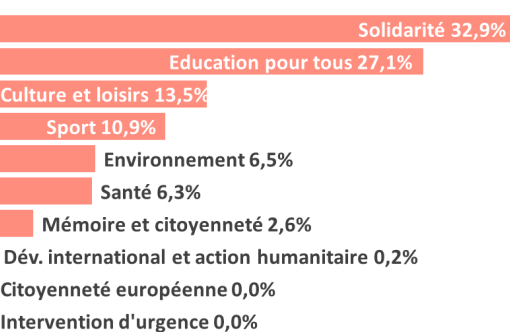
### Bouches du Rhône



### Var



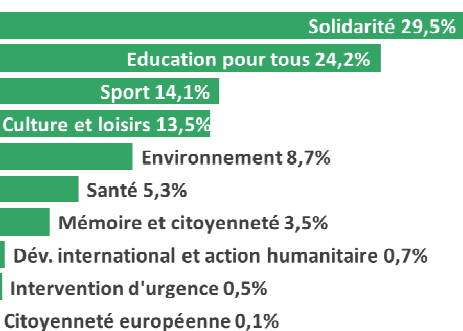
### Vaucluse



## Thématiques des missions des volontaires par territoire en 2023

source : Agence du Service Civique - Base Elisa – Février 2023  
Traitement graphique : DIASEP PACA

### Provence-Alpes-Côte d'Azur





## Note de lecture

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 31 décembre 2023, 53 305 volontaires ont réalisé une mission de Service Civique en région Provence Alpes Côtes d'Azur. En 2023, 5 266 jeunes ont démarré un Service Civique dans la région, soit 0,8% des 16 - 25 ans de la région. 60,0% étaient des femmes. 32,8% des volontaires étaient auparavant demandeurs d'emploi. 24,1% des volontaires 2023 ont un diplôme de niveau 1 à 3 ou ne sont pas diplômés. 16,7% des volontaires ont rompu leur contrat avant la fin de leur engagement.



## Définition

**Source :** Agence du Service Civique, Insee

**Le Service Civique :** Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service civique est une politique publique pour la jeunesse qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale. Il a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général, entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Indemnisée 580 euros par mois, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger entre 6 et 12 mois, sans condition de diplôme, au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'Etat, dans l'un des 10 domaines reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire, citoyenneté européenne.

### **Classification française des niveaux de formation (1969) et Cadre national des certifications professionnelles (2019).**

Depuis 2019, la classification française des niveaux de formation a été remplacée par le cadre national des certifications professionnelles. Il comporte 8 niveaux.

Le niveau 1 (ancien niveau VI) est associé à la maîtrise des savoirs de base.

Le niveau 2 (ancien niveau VI) correspond à la maîtrise de savoirs de base pouvant contribuer à l'exercice d'une activité professionnelle.

Le niveau 3 (ancien niveau V) correspond aux diplômes du second cycle court : CAP, BEP et équivalents.

Le niveau 4 (ancien niveau IV) correspond aux diplômes du niveau baccalauréat (général, technologique et professionnel) et équivalents.

Le niveau 5 (ancien niveau III) correspond aux diplômes sanctionnant la réussite à deux premières années d'études supérieures (diplôme universitaire technologique-DUT, brevet de technicien supérieur-BTS, diplôme d'études universitaires générales-Deug, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.).

Le niveau 6 (ancien niveau II) correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur pouvant être obtenus trois ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise, etc.).

Le niveau 7 (ancien niveau I) correspond aux diplômes pouvant être obtenus cinq ans après le baccalauréat (master, diplômes d'ingénieur et de grandes écoles, etc.).

Le niveau 8 (ancien niveau I) correspond aux diplômes pouvant être obtenus huit ans ou plus après le baccalauréat (doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc.).



### POUR ALLER PLUS LOIN

«Service civique : des variations départementales liées au chômage des jeunes » - Thomas Venet, chargé d'études et d'enquêtes statistiques (INJEP) – INJEP

Analyses & synthèses - numéro 74- Février 2024

«Baromètre IPSOS 2023- A 20 ans faut-il perdre du temps pour en gagner ? » - IPSOS pour l'Agence du Service Civique – Novembre 2023

# 3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

## Service National Universel

Le Service National Universel (SNU) a été préfigur  dans 13 d partements en 2019 (dont le Vaucluse) avant d' tre  tendu   l'ensemble du territoire en 2020. Les jeunes volontaires doivent adh rer au projet d'une soci t  de l'engagement. Ils s'engagent   r aliser, au minimum, les deux premi res phases du SNU : un s jour de coh sion de 12 jours et une mission d'int r t g n ral (MIG) de 84 heures.

  l'issue de ces deux phases, ils ont la possibilit  de r aliser une mission d'engagement volontaire de 3   12 mois en rejoignant, par exemple, la r serve civique ou en effectuant un service civique. Il s'adresse aux jeunes de nationalit  fran aise  g s de 15   17 ans au moment du s jour de coh sion pour lequel ils sont  ligibles et disponibles.

En r gion Provence-Alpes-C te d'Azur, l'essor du dispositif du SNU se poursuit en 2023 avec une hausse de 12,8% du nombre de volontaires inscrits. Les volontaires de la r gion Provence-Alpes-C te d'Azur repr sente 7,2% des volontaires fran ais. Au niveau d partemental, les jeunes sont principalement originaires des Bouches-du-Rh ne (32,1%), du Var (24,6%) et des Alpes-Maritimes (22,4%).

La rentr e 2023 est marqu e par la cr ation du label Classe et Lyc es Engag s (CLE). Ce dispositif permet aux  l ves de r aliser le s jour de coh sion sur le temps scolaire en lien avec un projet de classe. Au 31 d cembre, les volontaires CLE ne repr sentaient que 0,7% des inscrits.

La f minisation des volontaires observ e en 2022 se poursuit avec une hausse de 1,6 point de la part de jeunes filles. La baisse sur la proportion de jeunes en situation de handicap continue (1,4% des volontaires, -1,3 point). La part des jeunes non scolaris s reste stable en 2023 entre 0 et 2,1% selon les d partements. Le Snu continue   ne plus attirer pour majorit  des jeunes avec le projet professionnel d'int grer un corps en uniforme puisque seul 1 volontaire sur 10 est attir  par ce type de carri re contre 2 sur 10 en 2022.

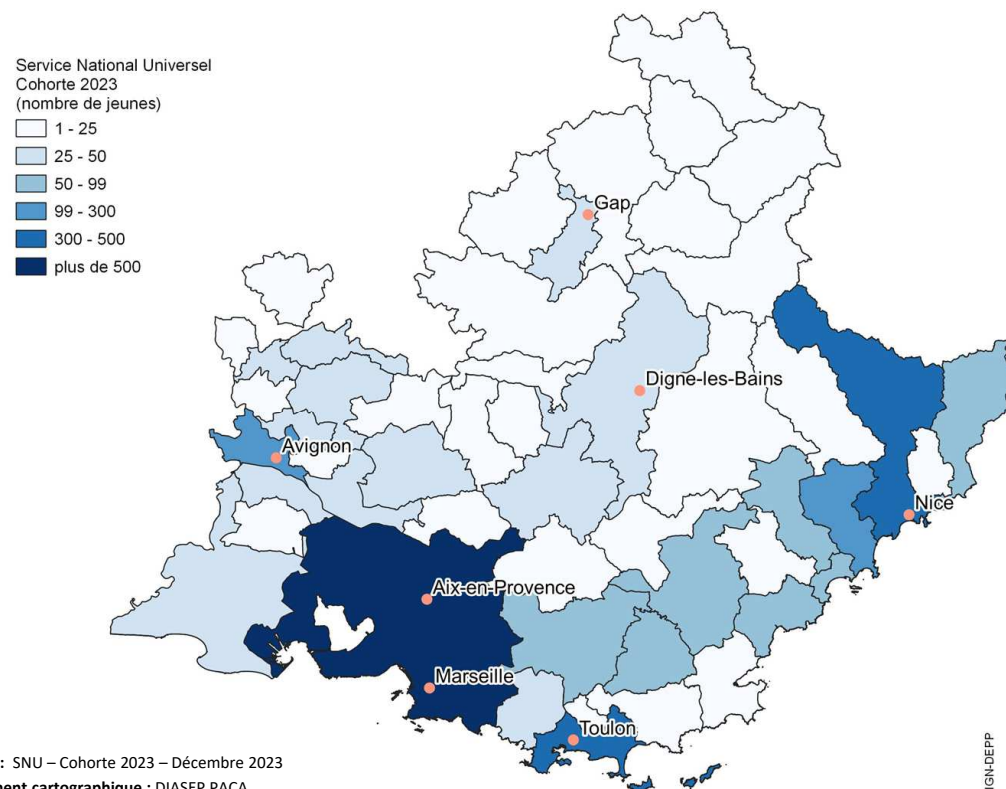
Au 31 d cembre 2023, les cohortes 2021 et 2022  taient arriv es au terme de leur p riode de r alisation des phases obligatoires. Sur les 3 223 volontaires r pertori s, 55,9% ont termin  leur SNU et seuls 12 inscrits ont souhait  poursuivre par une mission d'engagement (0,4%).

- **Nombre de jeunes entr s dans le dispositif « Service National Universel » depuis sa cr ation en 2019** (situation au 31 d cembre 2023)  
6 437

- **Nombre de jeunes entr s dans le dispositif « Service National Universel » en 2023**  
2 875 volontaires, soit 1,3% des 15 17 ans de la r gion

- **11 centres d'accueil en r gion Provence-Alpes-C te d'Azur**  
2023 : taux d'occupation 84,9%

- **Jeunes volontaires en Service National Universel en 2023 par EPCI** (lieu de r sidence du volontaire)

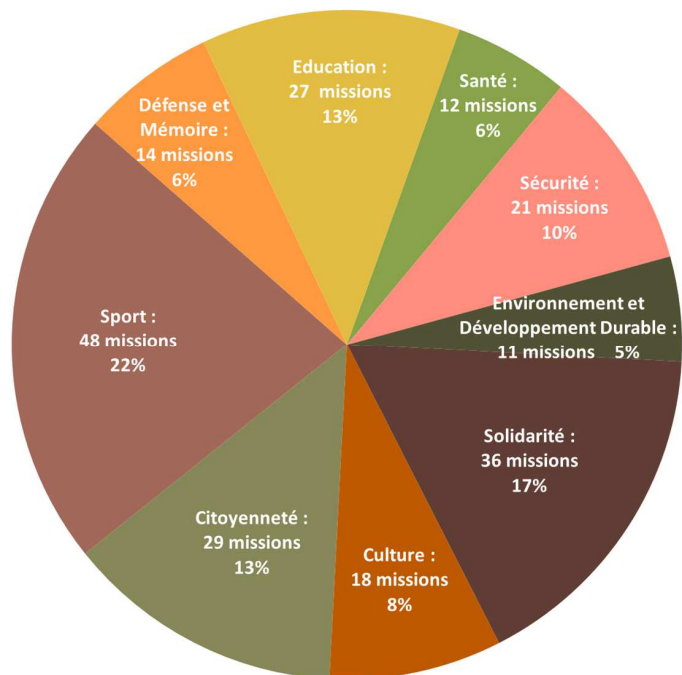


TERRITOIRE	Nombre d'entrées dans le dispositif depuis sa création (situation au 31 12 2023)	COHORTE 2023							
		Nombre de volontaires entrés dans le dispositif	Part des volontaires entrés dans le cadre du dispositif «classes et lycées engagés»	Part des 15 17 ans du territoire entrés dans le dispositif (en %)	Part de femmes entrées dans le dispositif (en %)	Part des non scolarisés (en %) (1)	Part des volontaires en situation de handicap (en %)	Part des volontaires avec projet professionnel intégration corps en uniforme (en %)	Part des inscrits ayant réalisé le séjour de cohésion (phase1)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	219	108	0%	1,9	51,9	0,9	2,8	11,1	97,2
HAUTES-ALPES	220	98	0%	1,6	71,4	2,3	2,0	10,2	91,8
ALPES-MARITIMES	1 330	644	1,9%	1,5	49,1	0,6	0,6	9,3	90,2
BOUCHES-DU-RHÔNE	2 010	924	0%	1,0	53,2	1,0	1,7	12,2	94,9
VAR	1 616	708	0,7%	1,6	52,4	2,0	1,1	10,2	90,1
VAUCLUSE	1 042	393	0%	1,6	55,5	10,8	1,5	12,5	91,1
<b>PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR</b>	<b>6 437</b>	<b>2 875</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,3</b>	<b>53,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>11,0</b>	<b>91,1</b>

(1) Non scolarisé : inscrit en mission locale, ou inscrit à Pôle Emploi, ou salarié, ou inscrit nulle part.

Sources : SNU-Décembre 2023

Traitement graphique : DIASEP PACA



Thématique des 220 missions débutées en 2023

Cohortes 2021 à 2022 (période réalisation SNU échue)	Nombre de volontaires cohortes 2021 à 2022	Obligatoire		Facultatif
		Nombre et Part des inscrits ayant réalisé le séjour de cohésion (phase1)	Nombre et Part des inscrits ayant réalisé les 84 heures de mission d'intérêt général (phase 2)	Nombre et Part des inscrits ayant poursuivi avec un contrat d'engagement (phase 3)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	103	98 / 95,1%	73 / 70,9%	2 / 1,9%
HAUTES-ALPES	114	109 / 95,6%	78 / 68,4%	2 / 0,5%
ALPES-MARITIMES	660	596 / 90,3%	346 / 52,4%	0 / 0,0%
BOUCHES-DU-RHÔNE	1 062	917 / 86,3%	549 / 51,7%	3 / 0,3%
VAR	872	803 / 92,1%	531 / 60,9%	4 / 0,5%
VAUCLUSE	412	381 / 92,5%	226 / 54,9%	1 / 0,2%
<b>PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR</b>	<b>3 223</b>	<b>2 904 / 90,1%</b>	<b>1 803 / 55,9%</b>	<b>12 / 0,4%</b>



## Note de lecture

Au 31 décembre 2023, 6 437 jeunes étaient entrés dans le dispositif « Service National Universel » depuis sa création en 2019.

Dans la cohorte 2023, 2 875 jeunes sont originaires de la région PACA, soit 1,3% des 15-17 ans de la région. 0,6% d'entre eux ont réalisé le SNU dans le cadre du dispositif CLE. 53% étaient des jeunes femmes. 1,4% de ces volontaires ne sont pas scolarisés et 1,4% en situation de handicap. 11,0% de ces volontaires ont comme projet professionnel d'intégrer un corps en uniforme. 91,1% des volontaires ont réalisé leur séjour de cohésion (phase 1).

L'étude des cohortes 2021 et 2022 recense 3 223 volontaires dont 90,1% ont réalisé la phase 1 du séjour de cohésion ; 55,9% ont réalisé les 84 heures de mission d'intérêt général (phase 2) et 0,4% ont poursuivi avec un contrat d'engagement (phase 3).



## Définition

**Source :** Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

**Cohorte SNU :** La cohorte de l'année N du SNU regroupe les jeunes ayant intégré la phase 1 (séjour de cohésion) durant l'année N. Elle doit représenter la diversité des situations et des profils des jeunes à l'échelle du département. Elle assure en particulier une représentation des volontaires selon leur situation (scolarisés, en emploi ou sans activité) et leur lieu de résidence (milieu rural, urbain et quartiers politique de la ville). Elle est composée d'un nombre égal de filles et de garçons et comprend une proportion de volontaires en situation de handicap.

**Le séjour de cohésion :** D'une durée de 12 jours, il répond à 4 objectifs : accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement, garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge, renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel, valoriser les territoires, leurs dynamiques et leur patrimoine culturel et naturel.

Les activités du séjour de cohésion sont articulées autour de sept thématiques : les activités physiques, sportives et de cohésion, le développement de l'autonomie, la connaissance des services publics et accès aux droits, la citoyenneté et institutions nationales et européennes, la culture et patrimoine, la découverte de l'engagement, la défense, sécurité et résilience nationales, le développement durable et transition écologique.

**La mission d'intérêt général (MIG) :** D'une durée de 84 heures, elle est à réaliser dans les 12 mois suivant le séjour de cohésion. Elle vise à développer la culture de l'engagement ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes. Les missions doivent concerner un des domaines suivants : la défense et la mémoire, la sécurité, la solidarité, la santé, l'éducation, la culture, le sport, l'environnement et le développement durable, la citoyenneté.

**La mission volontaire d'engagement :** Facultative, d'une durée de 3 à 12 mois, elle permet au jeune volontaire de 16 à 25 ans de poursuivre son engagement. Elle peut intervenir dans le cadre de différents dispositifs : le service civique, la réserve civique et ses réserves thématiques, le dispositif des jeunes sapeurs-pompiers, les différentes réserves des armées, la réserve de la gendarmerie nationale, la réserve civile de la police nationale, le corps européen de solidarité, les différentes formes de volontariat à l'international (dont le volontariat de solidarité internationale ou le service civique à l'international) et l'engagement associatif en s'investissant bénévolement en faveur de l'intérêt général au sein d'une association.



### POUR ALLER PLUS LOIN

« Les jeunes participant aux séjours de cohésion du SNU en 2023 » - Thomas Venet, Samuel James (INJEP) – INJEP – Fiches repères - Décembre 2023  
« Quand la mission d'intérêt général préfigure les parcours des jeunes » - Stéphane Zumsteeg, Salomé Quetier-Parent (INJEP) Diane Lamotte (IPSOS) – INJEP  
Rapport d'étude - Décembre 2023

# 3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

## Vie Associative

Entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, le nombre d'associations en activité est estimé entre 114 000 et 122 000 associations actives dans la région Provence Côte d'Azur.

La reprise de la création d'association observée sur le territoire national en 2021-2022 est désormais visible dans la région avec un retour au nombre de créations d'avant la crise sanitaire.

L'enquête IFOP réalisée en janvier 2023 pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 Français de 15 ans ou plus, a conduit à maintenir l'estimation du nombre de bénévoles au même niveau qu'en 2019.

La région compterait entre 1 070 000 et 1 130 000 bénévoles, autour de 42% d'entre eux intervenant de façon régulière (au moins un jour par semaine) au sein des associations régionales (près de 46% au niveau national). L'activité de la majorité des associations repose sur ses membres bénévoles et la part des associations employant des salariés reste stable (9 à 10% des associations actives de la région). Un peu plus de la moitié d'entre elles ont moins de 3 salariés. 8,9% des salariés du secteur privé sont ainsi employés dans une association régionale, soit 137 380 personnes.

Selon l'enquête, la situation évolue peu par rapport à l'enquête précédente, la répartition régionale des effectifs salariés par secteur d'activités reste proche des moyennes nationales sauf dans le secteur de la santé où les associations de la région emploient 10,3% des effectifs salariés contre 7,5% au niveau national. Les associations régionales intervenant dans plusieurs domaines d'activités recourent également plus à l'emploi salarié (13,6%) avec un écart de plus de 3 points avec la part observée au niveau national (10,2%).

Le dernier Baromètre d'opinion des responsables associatifs offre les résultats de l'enquête réalisée au printemps 2023 auprès de 3 030 responsables d'associations de toutes tailles, tous secteurs d'activités et toutes régions.

Le bilan met en évidence les inquiétudes des responsables associatifs face au recrutement des bénévoles, au renouvellement des équipes dirigeantes et à leur situation financière.

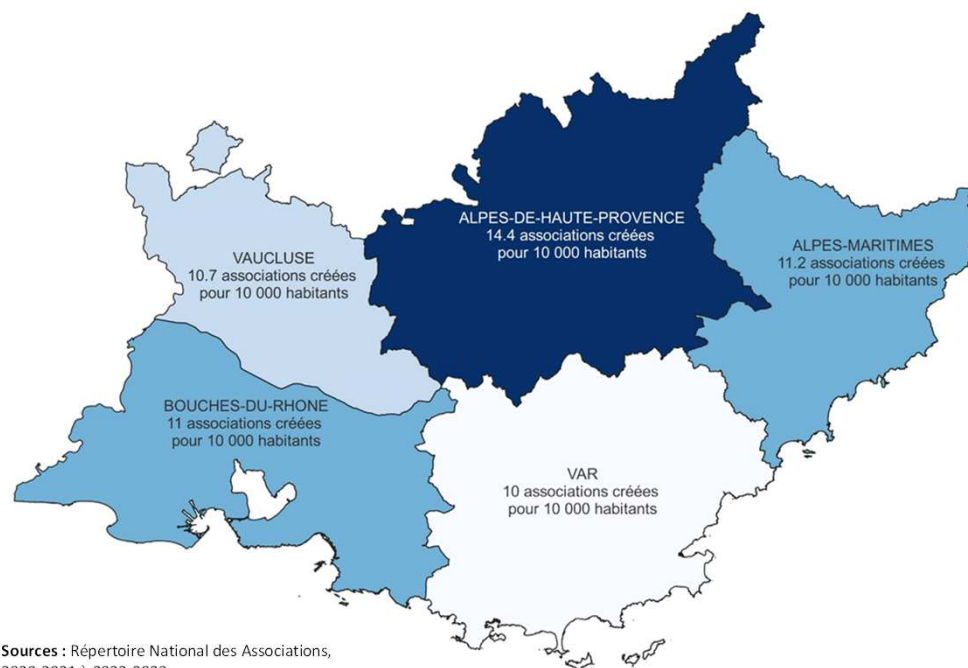
Ils expriment par ailleurs un réel besoin d'accompagnement dans leur démarches administratives et leurs recherches de financement.

- **Nombre estimé d'associations déclarées en activité en 2022-2023**  
Entre 114 000 et 122 000 associations  
(8,1% des associations de France (hors Mayotte))

- **Nombre estimé de bénévoles en 2022-2023**  
Entre 1 070 000 et 1 130 000 bénévoles  
(entre 8,5% et 9% des bénévoles de France (hors Mayotte))

- **Nombre d'associations créées en 2022-2023**  
6 005 associations, soit 11 associations créées pour 10 000 habitants  
8,4% des associations créées en France (hors Mayotte)

- **Dynamisme de créations régionale : Densité des associations créées pour 10 000 habitants**  
France métropolitaine : 9,9 créations pour 10 000 habitants  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 11 créations pour 10 000 habitants



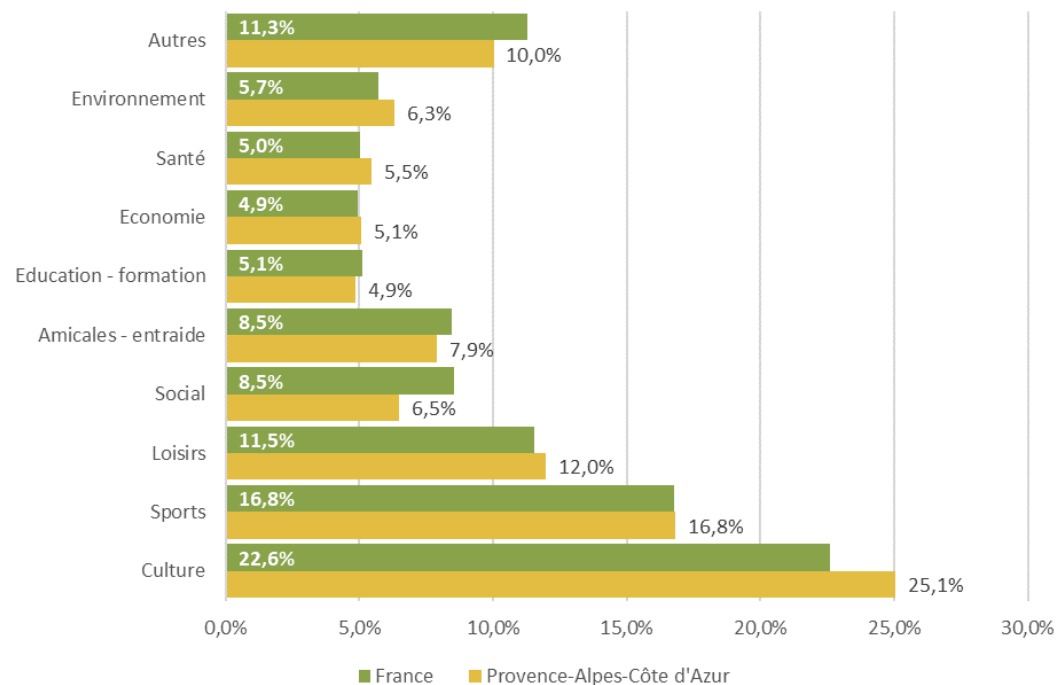
Sources : Répertoire National des Associations, 2020-2021 à 2022-2023.  
Tribunaux d'Instance d'Alsace-Moselle. Traitements R&S  
Population : Insee, Estimations de population au 1er janvier 2023  
Champ : France métropolitaine et DROM hors Mayotte  
Traitement cartographique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	Nombre d'associations en activité en 2022-2023	Nombre de bénévoles en 2022-2023	Nombre d'associations créées en 2022-2023	Part des emplois associatifs dans le secteur privé en 2022-2023	Nombre de salariés dans les associations en 2022-2023
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Entre 5 000 et 5 500	Entre 51 000 et 54 000	248	11,3 %	4 860
HAUTES-ALPES	Entre 5 500 et 6 000	Entre 51 000 et 54 000	245	15,8%	5 860
ALPES-MARITIMES	Entre 19 000 et 21 000	Entre 180 000 et 192 000	1 294	7,5 %	25 330
BOUCHES-DU-RHÔNE	Entre 46 000 et 50 000	Entre 445 000 et 460 000	2 361	9,3 %	64 320
VAR	Entre 21 000 et 23 000	Entre 200 000 et 220 000	1 235	8,8 %	22 730
VAUCLUSE	Entre 14 000 et 15 000	Entre 140 000 et 145 000	622	8,3 %	14 280
<b>PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR</b>	<b>Entre 114 000 et 122 000</b>	<b>Entre 1 070 000 et 1 130 000</b>	<b>6 005</b>	<b>8,9 %</b>	<b>137 380</b>
FRANCE METROPOLITAINE	Entre 1 400 000 et 1 500 000	Entre 12 500 000 et 12 600 000	71 130	9,0 %	1 885 610

Source Enquête Recherches Solidarités - Chiffres clés de la vie associative en France et en régions , 2023

## Objet des créations d'associations entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2023 en France et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sources : Répertoire National des Associations, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023.  
Tribunaux d'Instance d'Alsace-Moselle. Traitements R&S  
Population : Insee, Estimations de population au 1er janvier 2023  
Champ : France métropolitaine et quatre DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).  
Traitement graphique : DIASEP PACA





## Note de lecture

Sur la période 2022-2023, entre 114 000 et 122 000 associations étaient déclarées en activité. On estime les effectifs de bénévoles entre 1 070 000 et 1 130 000 personnes.

6 005 associations ont été créées.

La part des emplois associatifs dans le secteur privé représente 8,9% des salariés du secteur privé, soit 137 380 salariés.



## Définition

**Sources :** Recherches Solidarités - INJEP

• **Association :** Les associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 sont déclarées au greffe des associations, en préfecture, en sous-préfecture ou en direction départementale de la cohésion sociale sur le ressort desquelles est implanté le siège social. Après vérification par ces services, elles font l'objet d'une inscription au Répertoire National des Associations (RNA).

• **Année associative :** Elle s'étend entre le 1er juillet de l'année N jusqu'au 30 juin de l'année N+1.

• **Enquête Recherches Solidarités - Chiffres clés de la vie associative en France et en régions :** Cette enquête annuelle menée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP). Elle est destinée à fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en les situant dans son contexte local et dans l'ensemble national..

• **La densité de créations d'association :** Elle correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département.

• **Cadre des estimations réalisées dans l'enquête « Vie associative » :** En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental. La difficulté de recensement des associations actives résulte du fait que la date de sa création est connue mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Plusieurs sources (INJEP, INSEE, RNA, COSS-URSSAF et MSA) sont ainsi utilisées pour estimer les nombres d'associations en activité par département qui sont ensuite agrégés au niveau régional.

Le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités. La dernière a été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.



### POUR ALLER PLUS LOIN

« Les fiches régionales de la vie associative 2023 » – Cécile BAZIN, Marie DUROS, Christine LIN, Guillaume FAURITTE, Patrick BONNEAU, Jacques MALET- numéro 7 - INJEP – Octobre 2023

« Les associations face à l'inflation » – Recherches et solidarités/ Le Mouvement associatif – avril 2023

« Association en région – Repères et chiffres clés 2023 – Provence-Alpes-Côte d'Azur » - Recherches et solidarités/ Le Mouvement associatif /INJEP- octobre 2023

# 4. Sport

## La pratique sportive en clubs et les équipements sportifs

La période de la crise sanitaire s'éloignant, la saison sportive 2022 2023, est marquée, comme au niveau national, par une reprise importante de la pratique sportive avec plus de 190 000 licenciés supplémentaires en fédération dans les clubs sportifs régionaux. L'effectif de licenciés repasse au dessus du million pour atteindre 1 129 148 sportifs, chiffre en hausse de 20,4% par rapport à la saison précédente et qui représente 7,6% des licences nationales.

En partant de l'hypothèse qu'une personne n'est licenciée que dans une fédération sportive, 22% de la population régionale pratique une activité sportive en clubs (+4,5 points). Les Hautes-Alpes reste le département le plus sportif avec plus de 1 habitant sur 3 licencié en fédération sportive associé à la densité d'équipement la plus élevée (10 pour 1000).

Comme au niveau national, la hausse des adhésions concerne les plus jeunes licenciés puisque la part des moins de 15 ans augmente de 5 points dans la région (+6,9 points au niveau national). Les seniors de plus de 65 ans restent toujours plus sportifs en région PACA, avec 1 senior sur 10 licenciés, soit un taux de licenciés supérieur de 3 points au taux national et à l'inverse, les 15-29 ans sont moins licenciés (17,5% contre 20,2% au niveau national).

Le taux de licences féminines sur la région (36,8%) reste stable alors qu'au niveau national, la pratique féminine a profité de la reprise avec une progression de 0,7 point du taux de licences féminine.

Les structures d'accueil des licenciés semblent profiter de la reprise puisque 294 clubs sportifs (affiliés à une fédération) supplémentaires se sont implantés sur le territoire régional, soit un effectif global de 11 365 structures, en hausse de 2,7% par rapport à la saison précédente (+1,9% au niveau national).

La pratique en fédérations sportives d'extérieur reste prédominante dans la région PACA et le top 6 des activités 2022 connaît peu d'évolution à part le recul de la pratique du football au profit du sport scolaire.

Cet essor de la pratique du sport scolaire observé au niveau national avec une hausse de 3,5 points du taux de licenciés est cependant moins ressenti dans la région (+0,7 point) sauf dans le Vaucluse (+3,7 points).

### ● Nombre de clubs sportifs affiliés à une fédération en 2022 2023 : 11 365

7,3% des clubs sportifs de métropole (rang régional 7/13)

### ● Licenciés sportifs en 2022 2023 : 1 129 148 en hausse de 20,4% 22% de la population régionale (rang régional 7/13)

	Moins de 15 ans	15 à 29 ans	30 à 64 ans	65 ans et plus
Provence-Alpes-Côte d'Azur	490 428 43,4%	197 243 17,5%	323 131 28,6%	118 340 10,5%
France métropolitaine	6 691 296 44,9%	3 012 323 20,2%	4 004 289 26,9%	1 189 497 8,0%

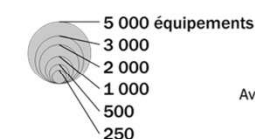
Source : INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs 2022

Traitement graphique : DIASEP PACA

### ● Nombre d'équipements 2023 et taux de licences sportives en 2021 2022 par EPCI

Nombre d'équipements sportifs par EPCI au 1<sup>er</sup> février 2023

- Equipements « Nature »  
du type base aquatique, site escalade, ski, randonnée, etc.
- Autres catégorie d'équipements  
du type stade, gymnase, bassin, tennis, etc.

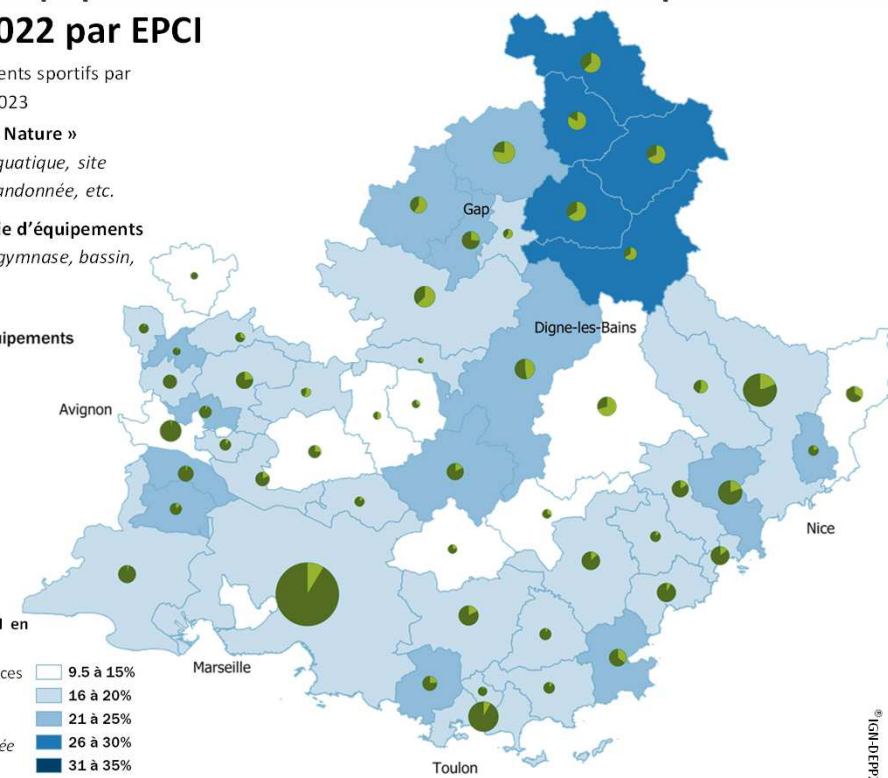


Taux de licences par EPCI en 2021 2022

- (Rapport Nombre de licences sur Population 2020, hypothèse posée : une personne n'est licenciée que dans une fédération)
- 9.5 à 15%
  - 16 à 20%
  - 21 à 25%
  - 26 à 30%
  - 31 à 35%

Sources : Ministère des sports, Insee / RP 2020, INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs 2021

Traitement cartographique : DIASEP PACA



© IGIN-DIASEP 2022

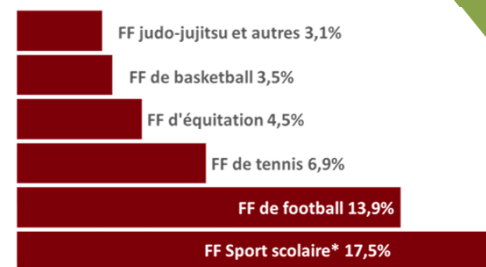
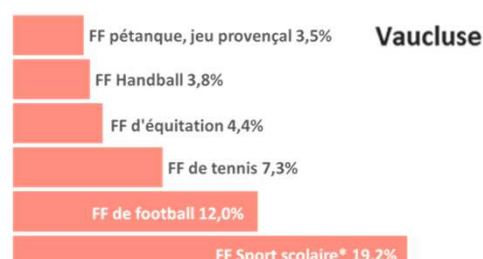
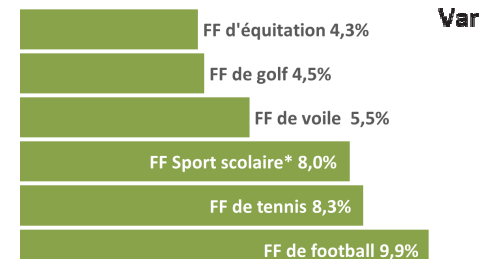
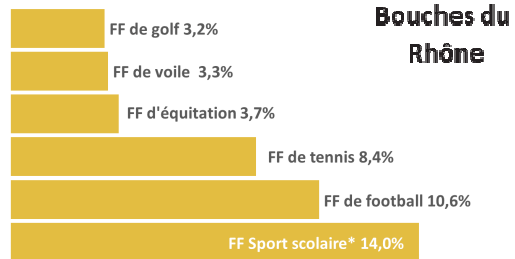
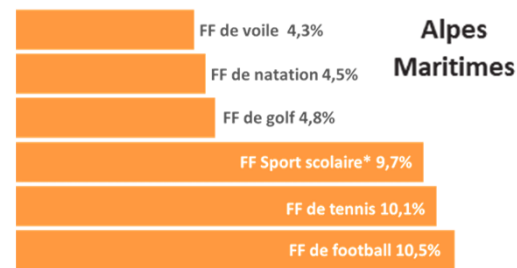
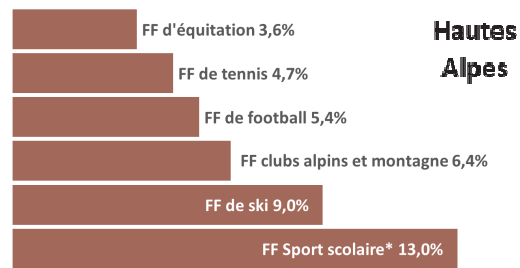
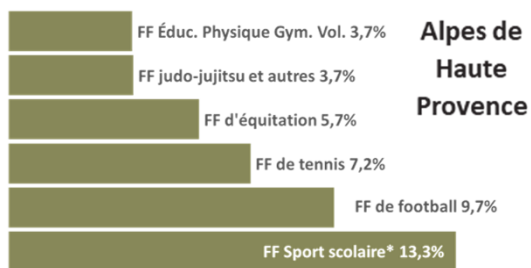
TERRITOIRE	Nombre de licenciés sportifs sur la saison 2022 2023	Taux de licences féminines sur la saison 2022 2023 (en %)	Taux de licences pour 100 habitants sur la saison 2022 2023	Taux de licences pour 100 habitants en QPV saison 2021 2022 (1)	Taux de licences pour 100 habitants en ZRR saison 2021 2022 (2)	Clubs affiliés à une fédération sur la saison 2022 2023	Nombre d'équipements sportifs (hors sports de nature) au 31 décembre 2023 (3)	Nombre d'équipements sportifs pour 1 000 habitants (hors sports de nature) au 31 décembre 2023 (3)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	37 788	39,4	22,7	11,7	18,7	596	928	6
HAUTES-ALPES	44 592	40,4	31,8	19,4	24,5	604	1 331	10
ALPES-MARITIMES	243 352	35,5	22,0	9,3	20,1	2 184	2 879	3
BOUCHES-DU-RHÔNE	446 113	36,3	21,6	9,2	18,7	4 302	5 341	3
VAR	233 815	37,0	21,2	7,9	12,8	2 314	3 402	3
VAUCLUSE	123 488	37,1	21,9	9,3	15,7	1 365	2 282	4
<b>PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR</b>	<b>1 129 148</b>	<b>36,6</b>	<b>22,0</b>	<b>9,1</b>	<b>18,9</b>	<b>11 365</b>	<b>16 163</b>	<b>3</b>
FRANCE METROPOLITAINE	14 898 557	38,1	22,7	9,1	18,3	156 370	258 392	4

(1) Nombre de licences en QPV / Population totale en QPV (population 2018)

(2) Nombre de licences en ZRR / Population totale en ZRR (population 2020)

(3) Recensement national des équipements sportifs et lieux de pratiques (février 2024).

Source : Ministère des sports, Insee / RP 2020 – Estimation de population 2023, INJEP-MEDES / Recensements des licences et clubs sportifs 2021 et 2022

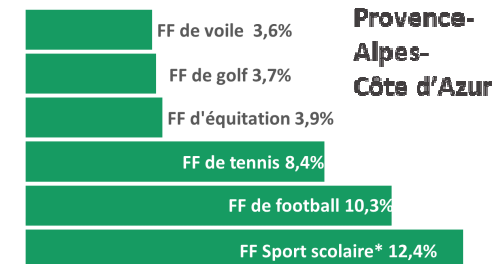


## Top 6 des fédérations avec le plus de licenciés en 2022 2023

\* Hors fédérations universitaires

Traitement graphique : DIASEP PACA

Source : INJEP - Recensement licences et clubs sport. 2023





## Note de lecture

Sur la saison 2022 2023, 1 149 148 licences sportives ont été souscrites en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dont 36,6% de licences féminines. Le taux de licences pour 100 habitants est de 22% dans la région. Sur la saison 2021 2022, ce taux était de 9,1% dans les quartiers Politique de la Ville (QPV).

Sur la saison 2021 2022, le taux en zones de revitalisation rurale (ZRR) était de 18,9%.

Sur la saison 2022 2023, 11 635 clubs affiliés à une fédération sportive sont déclarés sur la région.

16 163 équipements sportifs (hors catégorie nature) sont comptabilisés sur le territoire au 31 décembre 2023, soit un taux 4 équipements pour 1 000 habitants.



## Définition

Source : Ministère des sports

• **Le Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES)** : Il concerne tous les équipements, en service, publics ou privés, ouverts au public à titre gratuit ou payant. Le critère essentiel est que toute personne puisse y accéder (à titre individuel ou via une structure publique ou privée, à titre gratuit ou payant) avec pour objectif principal d'y pratiquer une activité physique et/ou sportive.

Le recensement fixe dans ce cadre 30 grandes familles d'équipements sportifs déclinées en un peu plus de 160 types. Les principales catégories sont : bassin de natation, autres bassins aquatiques, court de tennis, salles de pratiques collectives, terrain de grands jeux, équipements extérieur, nature, autres équipements.

On distingue souvent les équipements sportifs hors catégorie Nature, c'est-à-dire hors ceux du type sites nautiques mer et rivière (kayak, mouillage, pêche, plongée, etc.), installations sports de montagne (ski, escalade, randonnée), etc.

• **Le recensement des licences et des clubs sportifs** : Il est réalisé annuellement auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports. Celles-ci fournissent des données sur les licences qu'elles délivrent et sur les clubs qui lui sont affiliés sur la saison sportive (septembre à août).



### POUR ALLER PLUS LOIN

« Les pratiques sportives en France en 2023 » - Amélie Mauroux, Philippe Lombardo (INJEP), Jörg Müller (CREDOC)– INJEP - Fiche Repère - Décembre 2023

« Baromètre national des pratiques sportives 2023 » - Jörg Müller (CREDOC)– INJEP - Notes & rapports- Décembre 2023

# 5. Inspection, Contrôle, Evaluation (ICE)

La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Sections Départementales à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (pôles départementaux) veille à la sécurité des citoyens et au bon usage des fonds publics en réalisant des contrôles dans les domaines de la jeunesse, du sport et de l'engagement. Ces actions sont réalisées par des agents statutairement compétents : inspecteurs de la jeunesse et sport, professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de la jeunesse, etc.

Chaque année, des objectifs de contrôle sont fixés par les autorités compétentes dans le cadre du Programme Régional et Interdépartemental d'Inspection, de Contrôle et d'Evaluation (PRICE).

L'année 2022-2023 est à nouveau marquée par le dépassement des objectifs fixés par Programme Régional et Interdépartemental d'Inspection Contrôle et Evaluation.

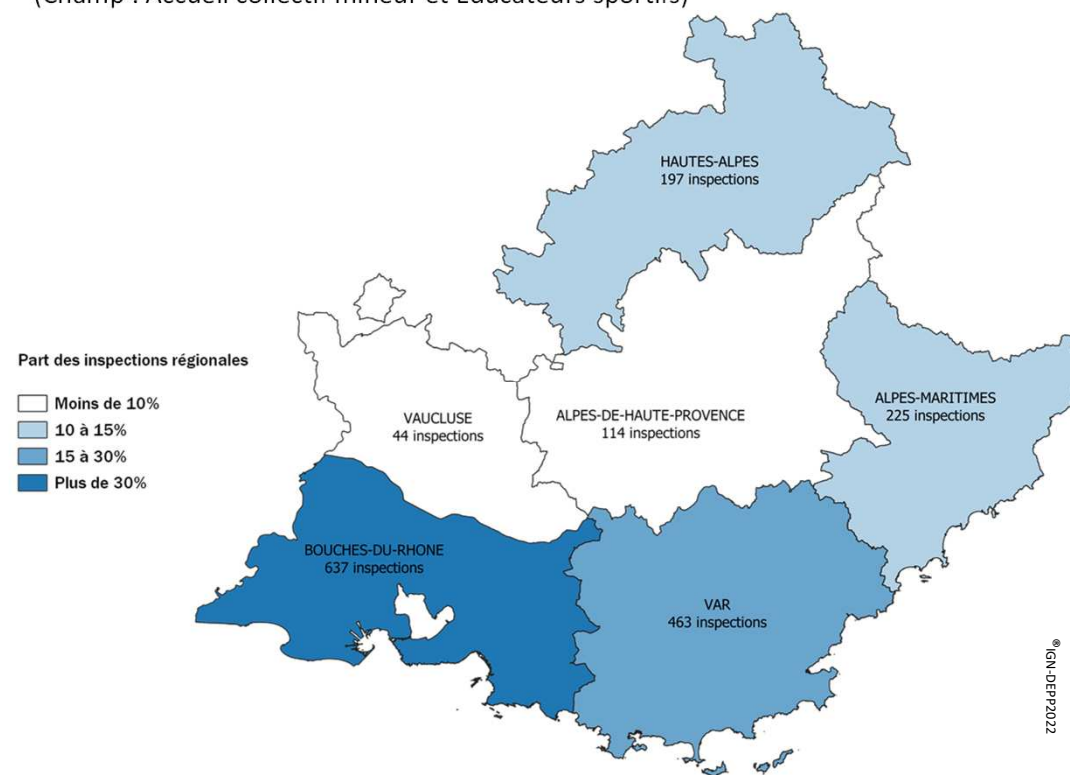
1 826 actions de contrôle et d'inspection (Educateurs sportifs et Accueils collectif de mineurs) ont été réalisées sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 121% des objectifs fixés.

- **Nombre d'inspections réalisées 2022-2023**  
1 826

- **Taux de réalisation du PRICE en 2022-2023**  
121%

- **Répartition géographique du nombre d'inspections 2022-2023**

(Champ : Accueil collectif mineur et Educateurs sportifs)



Source : DRAJES Provence-Alpes-Côte d'Azur 2022  
Traitement graphique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	Ensemble		Champ Accueil Collectif de Mineurs		Champ Sport (Educateurs)	
	Nombre d'inspections réalisées en 2022 2023	Taux de réalisation 2022 2023 en %	Nombre d'inspections réalisées en 2022 2023	Taux de réalisation 2022 2023 en %	Nombre d'inspections réalisées en 2022 2023	Taux de réalisation 2022 2023 en %
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	77	133	34	121	43	143
HAUTES-ALPES	226	119	59	148	167	111
ALPES-MARITIMES	387	167	82	80	305	235
BOUCHES-DU-RHÔNE	406	100	80	77	326	109
VAR	548	100	98	98	450	100
VAUCLUSE	120	167	60	143	60	200
<b>PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR</b>	<b>1 826</b>	<b>121</b>	<b>445*</b>	<b>107</b>	<b>1 381**</b>	<b>127</b>

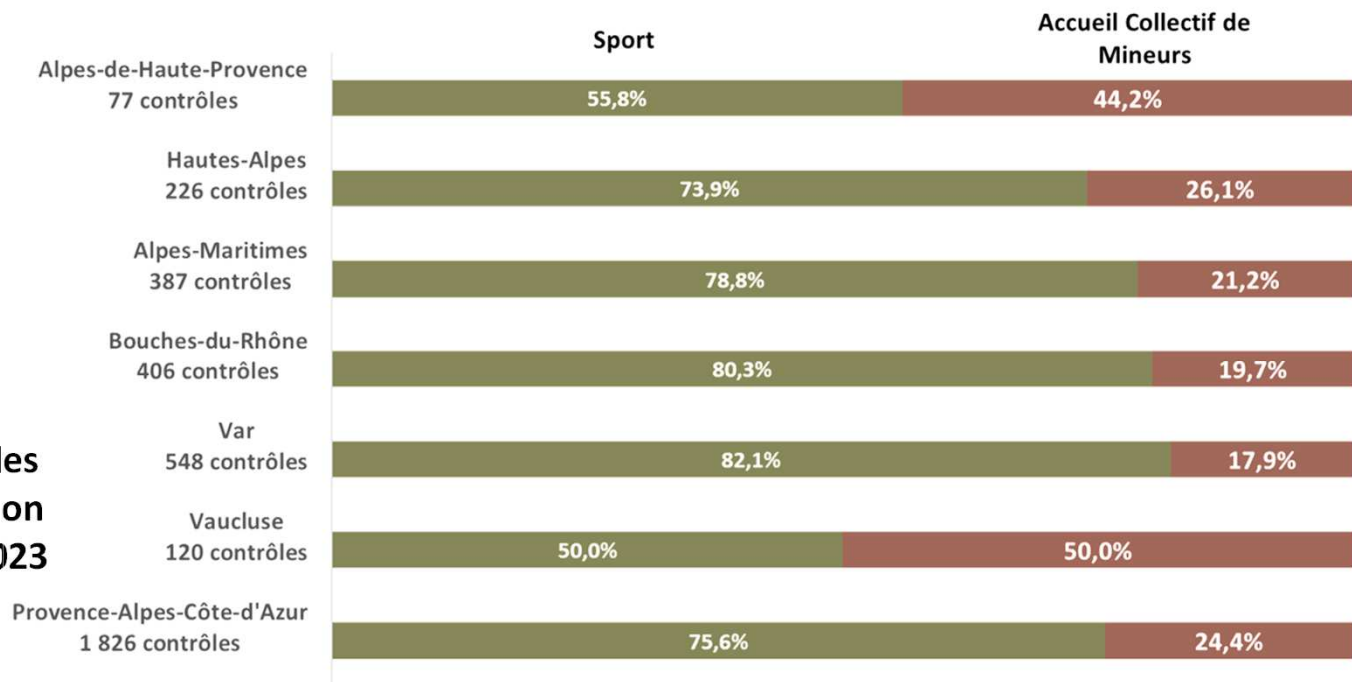
\* Dont 18 réalisées au niveau régional

\*\* Dont 30 réalisées au niveau régional

Source : DRAJES Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023

## Répartition des contrôles par champ d'intervention et territoire en 2022-2023

Source : DRAJES PACA  
Traitement graphique : DIASEP PACA





## Note de lecture

En 2023, 1 826 inspections ont été réalisées sur le territoire régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 121% des objectifs fixés par le Programme Régional et Interdépartemental d'Inspection Contrôle et Evaluation. 445 d'entre elles concernaient le champ « Accueil collectif de mineur » et 107% des objectifs dans ce domaine ont été remplis. 1 381 contrôles ont été réalisés dans le champ « Sport – Educateurs Activités Physiques et Sportives », 127% des objectifs PRICE fixés pour ce domaine.



## Définition

**Source :** *Drajes Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agence du Service Civique*

• **Le Programme Régional et Interdépartemental d'Inspection, de Contrôle et d'Evaluation (PRICE) :** *Il est piloté par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la région et construit conjointement avec les Sections Départementales à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (pôles départementaux). Il est établi sur la base des priorités nationales et des objectifs et moyens locaux.*

• **Le champ Jeunesse Engagement et Vie Associative :** *Il regroupe :*

- *les contrôles des Accueils Collectifs de Mineurs (avec ou sans hébergement, séjour de scoutisme, séjours en famille, séjours sportifs...) afin de valider la qualité éducative et la sécurité physique et morale des mineurs accueillis.*
- *Les contrôles des organismes de formation aux Brevets d'Aptitude aux Fonctions animateur (BAFA) / Directeur (BAFD) permettant de veiller à maintenir la qualité des sessions de formation proposées.*
- *Dans le cadre du Service Civique, les contrôles portent sur les organismes agréés afin de vérifier que les obligations légales liées au dispositif sont bien respectées et que les missions s'effectuent dans des conditions satisfaisantes.*
- *Les évaluations et les contrôles du bon usage des fonds publics alloués dans le domaine de la Jeunesse, du Sport et de l'Engagement, comme par exemple, l'évaluation des associations et projets bénéficiant des Fonds de coopération de Jeunesse et d'Education Populaire (FONJEP).*

• **Le champ Sport :** *Il concerne les contrôles des Etablissements d'Activité Physique et Sportive (EAPS), des éducateurs sportifs et des manifestations sportives. L'objectif est de garantir la sécurité physique et morale des pratiquants, du public et valider la qualité de l'encadrement.*

Document téléchargeable sur :

[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) et [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr) > Académie >

Publications et statistiques :

Directeur de la publication : **Benoit Delaunay**,

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités

Réalisation : Pôle communication, Direction InterAcadémique des Statistiques, des Etudes et de la Prospective (DIASEP).

Contributions : Délégation Régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), DIASEP.

Crédits photos :

Imprimé sur du papier certifié PEFC.